



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9361<sup>e</sup>** séance

Mardi 27 juin 2023, à 10 h 25

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Nusseibeh ..... (Émirats arabes unis)

*Membres :*

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Zhang Jun
Équateur .....	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique .....	M. Wood
Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
France .....	M. de Rivière
Gabon .....	M. Biang
Ghana .....	M. Osei-Mensah
Japon .....	M. Ishikane
Malte .....	M <sup>me</sup> Frazier
Mozambique .....	M. Afonso
Suisse .....	M <sup>me</sup> Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Eckersley

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; et M. James Zogby, Président de l'Arab American Institute.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Je consacrerai mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au vingt-sixième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016). Le rapport écrit du Secrétaire général, qui a déjà été remis aux membres du Conseil, couvre la période allant du 14 mars au 14 juin.

Je tiens en premier lieu à souligner que les deux semaines qui se sont écoulées depuis le 14 juin ont été terribles. Depuis la présentation du rapport écrit, nous avons été témoins d'une recrudescence alarmante de la violence dans le nord et le centre de la Cisjordanie occupée, qui a fait de nombreuses victimes palestiniennes et israéliennes. Les opérations militaires – y compris les frappes aériennes en Cisjordanie – les affrontements, les attaques et le niveau extrêmement élevé de violence impliquant des colons se sont poursuivis et intensifiés de manière spectaculaire, parallèlement à l'utilisation d'armes plus sophistiquées par les Palestiniens, y compris des engins explosifs improvisés et des roquettes tirées en direction d'Israël. Si des mesures énergiques ne sont pas

prises dès maintenant pour endiguer la violence, il est très probable que la situation continuera de se détériorer.

L'escalade de la violence intervient avec en toile de fond des faits nouveaux très inquiétants liés aux activités de peuplement, qui modifient la dynamique déjà fragile sur le terrain, ainsi qu'une détérioration préoccupante des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne. À cet égard, je me félicite des appels téléphoniques qui ont eu lieu aujourd'hui entre le Président Isaac Herzog et le Président Mahmoud Abbas et entre le Ministre de la défense Yoav Gallant et le Secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine, Hussein Al-Sheikh, à l'occasion de l'Eïd al-Adha, au cours desquels, selon des communiqués de presse israéliens, les responsables israéliens ont dénoncé ces attaques menées par des colons en Cisjordanie et se sont de nouveau engagés à amener les auteurs de ces actes à en répondre.

Le 19 juin, une opération militaire israélienne dans le camp de Jénine, situé dans la zone A de la Cisjordanie occupée, a donné lieu à de violents échanges armés. Un véhicule des forces de sécurité israéliennes a été touché par un engin explosif improvisé palestinien, blessant huit membres de leur personnel. Le Jihad islamique palestinien a revendiqué l'attaque. Selon les Forces de défense israéliennes (FDI), des hélicoptères militaires ont effectué des frappes aériennes, les premières en Cisjordanie depuis la deuxième intifada, pour permettre l'exfiltration du personnel militaire et des véhicules endommagés. Au cours de la journée, sept Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, dont deux enfants, et 90 autres ont été blessés.

Le 20 juin, deux Palestiniens ont tué par balle quatre civils israéliens, dont deux enfants, et en ont blessé quatre dans une station-service située près de la colonie de peuplement d'Éli, au nord de Ramallah. L'un des auteurs a été abattu sur les lieux par un civil israélien, tandis que l'autre a été tué plus tard par les forces israéliennes près de Toubas. Le Hamas a déclaré que les assaillants faisaient partie de ses membres et que l'attaque était une « réponse naturelle » à l'opération menée par les forces de sécurité israéliennes à Jénine.

À partir de la nuit du 20 juin et jusqu'au 25 juin, des colons israéliens ont perpétré 28 attaques violentes contre des villages palestiniens dans le nord et le centre de la Cisjordanie occupée. Au total, un Palestinien a été tué et 54 autres ont été blessés, 37 par les forces de sécurité israéliennes, 16 par des colons et un par un agent non identifié, tandis que quatre colons ou autres civils israéliens et un membre des forces de sécurité israéliennes ont

été blessés par des Palestiniens. Les attaques ont suivi le même schéma : un grand nombre de colons, souvent armés, et dans certains cas escortés par les forces de sécurité israéliennes, ont mis le feu à des dizaines de maisons, de véhicules et de champs appartenant à des Palestiniens, ce qui a donné lieu à des affrontements qui, très souvent, ont fait des victimes. Les forces de sécurité israéliennes ont parfois tiré des balles réelles et des balles en caoutchouc à noyau métallique sur les Palestiniens.

Le 20 juin également, à Loubban el-Charqiyé, un colon pyromane a aussi pris pour cible une station-service et trois Palestiniens, dont un enfant, ont été blessés.

Le 21 juin, plus de 300 colons israéliens ont de nouveau attaqué le village palestinien de Termoussaaya, au nord-ouest de Ramallah. Au cours des affrontements qui ont suivi, un Palestinien a été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes et huit autres ont été blessés par des tirs à balles réelles. Le déchaînement des colons s'est poursuivi dans la soirée à Ourif, au sud de Naplouse, où des centaines de colons israéliens ont une fois de plus attaqué des Palestiniens, et s'en sont pris à leurs biens et à d'autres bâtiments, dont une école et une mosquée.

Les jours suivants, les colons ont attaqué des villages situés entre Naplouse et Ramallah, notamment Jaloud, Sinjil, Deïr Dibouan, Oum Safa, Mgheïr et, de nouveau, Termoussaaya. À ce jour, la police israélienne a déclaré que 11 Israéliens avaient été arrêtés, dont deux membres des FDI qui n'étaient pas en service, en relation avec les différentes attaques.

Dans ce contexte, dans la nuit du 21 juin, des Palestiniens armés ont tiré en direction du point de contrôle de Jalamé, au nord de Jénine. Un drone israélien a ensuite lancé un missile sur leur véhicule, tuant trois Palestiniens, dont un enfant. Les FDI ont déclaré que ces trois personnes étaient responsables d'un certain nombre d'attaques par balles en Cisjordanie. Le Jihad islamique palestinien a par la suite déclaré que deux d'entre elles faisaient partie de ses rangs, tandis que la troisième personne a été reconnue comme étant membre des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, affiliées au Fatah.

Le 26 juin, des Palestiniens appartenant au groupe appelé « Brigades d'al-Ayyash » ont tenté de lancer deux roquettes en direction d'Israël depuis la région de Jénine. Toutes deux se sont écrasées sur le Territoire palestinien occupé, sans faire de dégâts ni de blessés.

Les réactions des autorités face à ces nombreux incidents ont été diverses, certaines rejetant la violence et condamnant l'autodéfense, tandis que d'autres font des

déclarations très alarmantes et incendiaires. Le 24 juin, le chef d'état-major des FDI, le responsable de l'Agence israélienne de sécurité et le chef de la police israélienne ont publié une déclaration commune condamnant les attaques des colons, qu'ils ont qualifiées de terrorisme nationaliste, et s'engageant à prendre des mesures pour les combattre. Ces mesures prévoient le renforcement de la présence des forces, l'intensification des arrestations et un plus grand recours à la détention administrative pour les personnes qui participent à de telles attaques.

La veille, un ministre et membre du Cabinet israélien s'était rendu dans un avant-poste illégal de la colonie de peuplement et avait appelé les colons à « courir en direction des collines » et à établir d'autres avant-postes, également illégaux au regard de la législation israélienne. Il a également appelé à une vaste campagne militaire en Cisjordanie, exhortant les forces de sécurité israéliennes à

« faire exploser des bâtiments [et] à assassiner les terroristes, pas un, ni deux, mais des dizaines, des centaines, voire, si nécessaire, des milliers d'entre eux ».

L'appel de ce ministre à établir des avant-postes non autorisés a ensuite été désavoué par le Premier Ministre Netanyahu lors d'une réunion du Cabinet, où il a déclaré que les appels à l'accaparement illégal de terres et les mesures pour s'emparer illégalement de terres étaient inacceptables et que les autorités israéliennes agiraient pour les arrêter, tout en favorisant l'expansion des colonies de peuplement sur les sites approuvés. Dans le même temps, les factions palestiniennes, dont le Hamas et le Jihad islamique palestinien, ont célébré l'attaque perpétrée le 20 juin contre des civils israéliens en la qualifiant d'« acte d'héroïsme » et appelé à d'autres attaques.

Plusieurs faits nouveaux préoccupants liés à l'expansion des colonies de peuplement israéliennes ont eu lieu au cours de la période considérée. Le 18 juin, le Gouvernement israélien a approuvé d'importantes modifications aux procédures de planification des colonies de peuplement israéliennes qui pourraient accélérer la progression des plans de colonisation israéliens. Ces amendements suppriment, entre autres, l'obligation pour le Ministre de la défense d'approuver les étapes de planification des colonies de peuplement provisoires et transfèrent l'autorité du Ministre à cet égard à l'autre Ministre en charge du Ministère de la défense, actuellement Bezalel Smotrich.

En réponse à cette décision, le Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Hussein Al-Sheikh, a annoncé dans un tweet

que l'Autorité palestinienne ne participerait pas à une réunion très attendue du Comité économique mixte palestinien-israélien prévue pour le 19 juin. Cette réunion était attendue comme une occasion importante pour les parties de discuter des mesures urgentes à prendre pour améliorer leurs relations économiques et honorer les engagements pris. De même, les projets de réunion ministérielle du Forum du Néguev, qui devait se tenir cet été au Maroc, ont été reportés.

Le 26 juin, le Conseil de planification supérieur de l'administration civile israélienne aurait présenté des plans pour plus de 5 500 logements dans les colonies israéliennes de la zone C. Quelque 750 unités près d'Eli ont été ajoutées à l'ordre du jour après l'attentat du 20 juin et l'annonce par le Bureau du Premier Ministre que la réponse d'Israël au terrorisme était de le frapper avec force et de continuer à construire le pays. Les plans présentés incluraient la régularisation rétroactive, en vertu du droit israélien, de trois avant-postes adjacents à la colonie d'Eli.

En ce qui concerne les autres événements importants, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a annoncé le 16 juin qu'il avait repris la fourniture de services aux réfugiés de Palestine en Cisjordanie après près de quatre mois d'interruption due à un différend avec le syndicat du personnel de la Cisjordanie et à une grève. Les activités de l'UNRWA en Cisjordanie, notamment 42 dispensaires et 90 écoles accueillant plus de 40 000 enfants, ont depuis lors entièrement repris.

Je voudrais maintenant faire plusieurs observations sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée. Je reste vivement préoccupé par l'escalade de la violence à laquelle nous assistons en Cisjordanie occupée. Je condamne tous les actes de violence contre les civils, y compris tous les actes de terrorisme, qui exacerbent la méfiance et entravent le règlement pacifique du conflit. Les violences doivent cesser, et tous ceux qui les commettent doivent être amenés à en répondre. Je suis particulièrement alarmé par les niveaux extrêmes de violence des colons, y compris le grand nombre de colons, souvent armés, qui attaquent systématiquement les villages palestiniens, terrorisant les communautés, parfois à proximité des forces de sécurité israéliennes. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation de protéger les Palestiniens et leurs biens dans le Territoire palestinien occupé, et de veiller à ce que des enquêtes rapides, indépendantes, impartiales et

transparentes soient menées concernant tous les actes de violence.

Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue, employer la force de façon proportionnée et ne recourir à la force létale que lorsque cela est strictement inévitable afin de protéger des vies, et des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides doivent être menées sur tous les cas d'éventuel emploi excessif de la force. Les enfants, en particulier, ne doivent jamais être la cible de violences, et ne doivent jamais être utilisés ni mis en danger. Je condamne fermement toute déclaration menaçante ou provocatrice de la part des responsables des deux camps qui envenime la situation instable sur le terrain.

Je demeure vivement préoccupé par l'expansion incessante des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, qui attise la violence et entrave l'accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources, modifie la géographie de la Cisjordanie occupée et compromet la viabilité d'un futur État palestinien. À cet égard, je prends note avec inquiétude de la décision prise récemment par le Gouvernement israélien qui est susceptible d'accélérer l'expansion des colonies de peuplement dans la zone C. Les colonies de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante des résolutions de l'ONU et du droit international. Je demande au Gouvernement israélien de cesser immédiatement toute activité d'implantation, de mettre fin aux démolitions de biens appartenant à des Palestiniens et d'empêcher le déplacement forcé et l'expulsion de Palestiniens, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. J'engage Israël à approuver des plans permettant aux communautés palestiniennes de la zone C et de Jérusalem-Est de construire en toute légalité et de satisfaire leurs besoins en matière de développement.

Pour conclure, je souligne que la rapidité et l'intensité de la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain sont extrêmement dangereuses. Les événements qui se déroulent actuellement compromettent sérieusement la stabilité générale et fragilisent l'Autorité palestinienne. Même si le cessez-le-feu conclu après l'escalade à laquelle nous avons assisté à Gaza en mai tient, il existe un risque constant que les incidents observés en Cisjordanie s'étendent à Gaza.

De même, les difficultés budgétaires et institutionnelles de l'Autorité palestinienne, exacerbées par le manque de financement, dont souffrent également les organismes des Nations Unies, compromettant la fourniture de

services de base essentiels, restent préoccupantes et pourraient concourir à faire empirer la situation sur le terrain. Il ne fait aucun doute que ni l'Autorité palestinienne ni les Nations Unies ne seront en mesure de fournir une aide humanitaire si les donateurs n'augmentent pas d'urgence leur soutien financier.

Ces derniers jours et ces dernières semaines, l'ONU est demeurée en contact étroit avec toutes les parties pour aider à rétablir un calme relatif et à modifier la trajectoire désastreuse actuelle. Nous devons agir d'urgence et ensemble pour mettre fin à la violence. Dans le même temps, il est essentiel de ramener les parties sur une voie qui permette d'aborder les questions politiques à l'origine de la tendance actuelle, afin que le processus visant à régler les problèmes fondamentaux puisse commencer. En raison de l'intensification de l'occupation et de l'expansion des colonies de peuplement, des niveaux élevés de violence contre les civils, y compris les actes de terreur, et, surtout, de l'absence d'horizon politique, Palestiniens et Israéliens, en particulier les jeunes, perdent rapidement l'espoir de parvenir à un règlement de ce conflit. Je demande instamment à tous les dirigeants de marquer un temps d'arrêt et de réexaminer leurs options. Le choix est clair : continuer dans la spirale de la violence et des provocations, qui aboutira à un vide politique, ou engager un dialogue constructif associé à des mesures concrètes qui permettraient de susciter de l'espoir et de dégager un horizon politique.

L'ONU reste déterminée à soutenir ces efforts et à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler ce conflit et à mettre fin à l'occupation par la concrétisation de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Zogby.

**M. Zogby** (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Madame la Présidente, de m'avoir invité à m'adresser à tous les membres du Conseil de sécurité aujourd'hui pour parler des droits fondamentaux des Palestiniens qui vivent sous occupation israélienne.

D'après les votes enregistrés qui ont lieu à l'Assemblée générale, je sais que la plupart des gouvernements des États Membres ont conscience de l'ampleur et de l'urgence de ce problème, mais beaucoup estiment qu'ils n'ont pas la capacité de mettre fin aux injustices de l'occupation. Pendant ce temps, ceux qui ont en leur pouvoir de défendre

les droits des Palestiniens se contentent d'exprimer leur inquiétude ou prennent des mesures qui permettent en fait au cauchemar de perdurer.

Il y a près de cinq décennies, j'ai été invité à prendre la parole à l'occasion d'un forum des Nations Unies sur cette même question. J'avais alors fait part de mes préoccupations concernant les peines collectives infligées aux populations civiles, les démolitions massives de maisons, les détentions prolongées sans inculpation, la torture, la confiscation de terres et l'expansion des colonies. Au lieu de présenter des chiffres, j'ai choisi de donner un visage humain aux victimes. Je l'ai fait parce que si les victimes israéliennes de la violence étaient connues, les victimes palestiniens, elles, étaient réduites à l'état de chose et déshumanisées. Compter le nombre d'hommes du village qui avaient eu les mains liées dans le dos, les yeux bandés et qui avaient été forcés de s'asseoir sur le sol froid de la place du village pendant la nuit ou sous la chaleur directe du soleil en pleine journée ne pouvait suffire à faire justice. Il fallait savoir qui ils étaient et comprendre les conséquences de cette humiliation et de ces mauvais traitements sur leurs familles. Il en était de même des milliers de familles à qui on avait donné une heure pour débarrasser leurs biens avant que des bulldozers ne viennent démolir leurs maisons pour créer un soi-disant couloir de sécurité, de celles qui avaient été réveillées au milieu de la nuit quand leurs maisons avaient été envahies, saccagées et photographiées par les forces d'occupation pour établir une carte du quartier, ou de l'agriculteur qui avait assisté, impuissant, à la démolition de ses vergers centenaires pour faire place à une zone de sécurité ? Derrière chaque incident se cachent des personnes réelles dont la vie a été bouleversée et l'avenir assombri, et dont les familles ont été traumatisées et marquées par la colère. Malheureusement, ces mêmes horreurs continuent de définir la réalité des Palestiniens aujourd'hui.

Chaque année, l'Assemblée générale se penche sur ces violations des droits. Ses résolutions sont ignorées ; les commissions créées par les États Membres et les spécialistes des droits humains à qui elles confient un mandat sont dénoncés et diabolisés. Et lorsque les Palestiniens préparent un dossier à l'intention de la Cour pénale internationale (CPI), ils sont menacés de sanctions. Il importe cependant de souligner que ces violations continuent de se produire quotidiennement et qu'elles ont des répercussions sur la vie et l'avenir de millions de personnes réelles. Leur voix doit être entendue. Leurs droits doivent être protégés.

Il est des gens dans mon pays qui ont dénoncé l'ONU pour ses résolutions sur les droits des Palestiniens. Ils accusent l'ONU de s'obstiner à critiquer Israël et suggèrent qu'elle souffre d'une obsession malsaine à l'égard d'Israël. Une telle accusation est fautive et revient à nier l'humanité des Palestiniens. Pour commencer, l'ONU a une responsabilité particulière à l'égard d'Israël et de la Palestine. Israël est le seul État Membre qui a été admis à titre conditionnel, ce qui l'oblige à appliquer les résolutions adoptées par l'ONU avant son admission.

Depuis, et en particulier après la guerre de 1967, Israël a violé toute une série de lois et de conventions, et ce en toute impunité. Israël n'est donc pas la cible privilégiée des critiques, mais il bénéficie au contraire d'un traitement de faveur de la part de certains dans mon pays qui le dispense d'avoir à répondre de son comportement.

Les déformations qui en résultent sont inquiétantes. Il existe aujourd'hui en Israël une culture politique extrémiste qui est le fruit de cette conviction que tout est permis et de cette impunité. Les sondages montrent qu'une majorité d'Israéliens ne considèrent pas les Palestiniens comme des êtres humains égaux qui méritent que leurs droits soient protégés, et qu'une grande partie d'entre eux soutiennent l'annexion des terres occupées et l'expulsion des Palestiniens qui y vivent.

Il faut imaginer ici les conséquences que cela a sur le peuple palestinien et sa culture politique. Il n'y a qu'à penser aux Palestiniens contraints d'attendre des heures à un point de contrôle pour se rendre sur leur lieu de travail, rentrer chez eux ou rendre visite à un ami de la famille dans un village voisin, sachant qu'à l'issue de cette attente, il se pourrait qu'ils soient humiliés par un soldat de 19 ans lourdement armé, ou à l'enfant qui a vu son père être traité de la sorte, et à la peur des familles des jeunes enfants et des adultes qui sont en prison.

Sachant que des millions de Palestiniens ont été traumatisés par ce cauchemar au cours des 56 dernières années, peut-on s'étonner qu'un sondage récent montre qu'une majorité de Palestiniens rejettent les dirigeants modérés, perdent l'espoir d'un changement pacifique et sont maintenant favorables à une lutte armée ? Cette déformation tragique de la culture politique palestinienne est le produit de la brutalité constante de l'occupation.

Il importe également de prendre conscience des conséquences que la dureté de l'occupation a sur le monde arabe. Les sondages que nous avons réalisés il y a quatre ans concluaient qu'une grande majorité de la population dans la plupart des pays arabes était prête à envisager la

paix avec Israël, affirmant que cela pouvait tempérer le comportement d'Israël et mettre fin à la violence, mais des sondages plus récents suggèrent que cet espoir s'est nettement amoindri.

Si notre objectif est de raviver les perspectives de paix, alors nous devons nous efforcer de retenir la main de l'occupant et défendre les victimes de la brutalité. Dans l'immédiat, il faut prendre des mesures concrètes pour faire libérer les enfants emprisonnés, les détenus et les personnes qui vivent sous la menace de démolitions, de saisie de terres et d'expansion des colonies. Les droits des Palestiniens doivent être défendus, car les Palestiniens ne sont pas les enfants d'un dieu inférieur. Leur vie et leur avenir sont aussi importants que ceux de tous les autres habitants de la planète.

Des mesures peuvent être prises pour changer la donne. Les membres du Conseil peuvent contester collectivement l'utilisation du veto au Conseil de sécurité, tandis que les gouvernements des États Membres peuvent poser des gestes concrets à l'appui du droit des Palestiniens de saisir la CPI ou prendre des mesures spécifiques pour amener Israël à répondre de ses violations des droits humains. Israël doit savoir que s'il dépasse certaines limites, cela aura des conséquences. Et les Palestiniens doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls et que la violence n'est pas la solution. Ce sont les actes, et non les déclarations, qui contribueront à rendre espoir aux Palestiniens, à mettre fin au sentiment d'impunité d'Israël et à donner les moyens d'agir aux Palestiniens et aux Israéliens qui aspirent à un avenir pacifique. Ce n'est qu'après avoir changé la dynamique politique et contribué à corriger les déformations politiques qui gangrènent les deux sociétés qu'un horizon politique pourra émerger et que des négociations sérieuses pourront avoir lieu.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zogby de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, et M. James Zogby de ses observations. Nous partageons leur préoccupation au sujet de la violence en Cisjordanie, et jugeons extrêmement inquiétante l'escalade dont nous avons été témoins cette année.

Nous avons été horrifiés par la violente attaque terroriste perpétrée le 21 juin contre des Israéliens près d'Eli, en Cisjordanie, qui a fait quatre morts et plusieurs blessés. Nous condamnons cet attentat avec la plus grande

fermeté, exprimons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous condamnons également les attaques menées récemment par des colons israéliens extrémistes contre des civils palestiniens, qui ont fait un mort, plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes. Nous avons souligné au Gouvernement israélien combien il importe que les auteurs de ces actes de violence soient tenus pleinement responsables et poursuivis en justice. Comme les responsables des services de sécurité israéliens l'ont reconnu, il est essentiel que les dirigeants communautaires dénoncent publiquement ces actes et contribuent aux efforts visant à les prévenir.

Nous sommes aussi préoccupés par les conséquences de cette violence sur les citoyens des États-Unis qui ont été victimes d'actes de terreur insensés cette année et de la violence qui a récemment éclaté dans le village de Termoussaaya en Cisjordanie, où les citoyens des États-Unis, y compris des Américains, constituent la majorité de la population. Nous collaborons activement avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne pour garantir le bien-être de nos citoyens et mettre en place des mesures égales de justice et de sécurité au bénéfice de tous les civils palestiniens et israéliens touchés par cette violence.

De plus, la récente annonce d'Israël concernant la construction de plus de 5 000 logements nous préoccupe vivement, de même que les informations faisant état de changements dans le système israélien d'administration des colonies de peuplement en vue d'accélérer la planification et l'approbation d'implantations.

À l'avenir, il sera essentiel qu'Israël et l'Autorité palestinienne prennent des mesures supplémentaires pour apaiser les tensions. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute mesure unilatérale, y compris les activités d'implantation, les expulsions et la démolition d'habitations palestiniennes, le terrorisme et l'incitation à la violence, qui ne font qu'envenimer la situation. Au cours de la semaine écoulée, d'aucuns se sont interrogés sur la possibilité d'un tel avenir. D'autres ont signalé que nous assistons à une escalade de la violence sans précédent depuis plus de 20 ans. Je comprends leur pessimisme. Tous les membres du Conseil doivent considérer les violences de la semaine dernière comme un appel à l'action pour redoubler d'efforts en faveur de la paix. Les États-Unis continueront de collaborer avec Israël et l'Autorité palestinienne afin d'encourager des mesures visant à réduire les tensions et à restaurer la confiance, ce qui

peut créer les conditions nécessaires pour ramener les parties à la table des négociations.

Enfin, nous nous félicitons de la fin de la grève en Cisjordanie du syndicat du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a perturbé les services offerts à certains des groupes les plus vulnérables, mais nous restons préoccupés par la crise financière persistante dont souffre l'UNRWA, d'autant plus que les Palestiniens risquent de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire croissante, entre autres besoins humanitaires. Les acteurs régionaux et la communauté internationale dans son ensemble doivent envisager d'urgence de fournir à l'UNRWA un soutien financier plus important.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016) concernant les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés. Nous avons écouté très attentivement l'exposé du Président de l'Arab American Institute, James Zogby. C'est avec inquiétude que nous avons pris connaissance de l'analyse de M. Wennesland concernant l'atmosphère tumultueuse qui règne en Cisjordanie, alors qu'Israël multiplie les mesures unilatérales pour créer une situation irréversible sur le terrain, en recourant essentiellement à la construction de colonies de peuplement illégales, tout en poursuivant les expulsions violentes des Palestiniens, la démolition de leurs habitations et l'expropriation de leurs biens, en plus des décisions des dirigeants israéliens de légaliser les colonies sauvages dans le Territoire occupé.

Depuis le début de l'année, nous avons été témoins à de nombreuses reprises de flambées de violence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que le long du périmètre israélien. Rien que ces deux derniers mois, une centaine de personnes, dont un citoyen russe et les membres de sa famille, ont été victimes de cette escalade. Le dernier raid en date des Forces de défense israéliennes, le 19 juin à Jénine, durant lequel sept Palestiniens ont été tués, a donné lieu à des pogroms et des affrontements entre colons israéliens et Palestiniens, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils dans les deux camps.

Dans un contexte marqué par des activités violentes dans le Territoire palestinien occupé, les autorités israéliennes ont poursuivi sans relâche leurs efforts visant à étendre et légaliser leurs colonies. En mai, elles ont approuvé des plans pour la construction de plus

de 600 logements dans des colonies de Cisjordanie, tandis que l'accès à l'avant-poste de Homesh, évacué en 2005, a officiellement été ouvert aux Israéliens. Ce mois-ci, le Gouvernement israélien a décidé d'assouplir les formalités administratives à remplir pour l'approbation de la construction et du développement de plus de 4 500 logements en Cisjordanie, ce qui constitue une violation du droit international. La démolition de logements palestiniens continue également, de telle sorte que, pour le seul mois de mai, quelque 200 personnes, dont 80 enfants, ont été expulsées, sans compter la destruction d'une trentaine d'immeubles et d'une école de Bethléem qui avait été financée par des donateurs. Les provocations régulières et les violations du statu quo dans les Lieux saints de Jérusalem sont particulièrement inquiétantes. Ainsi, Itamar Ben-Gvir, Ministre israélien de la sécurité nationale, a notamment organisé une nouvelle marche jusqu'à la mosquée Al-Aqsa, tandis que le Premier Ministre Benjamin Netanyahu a tenu une réunion en plein air sur le site des fouilles archéologiques au mont du Temple.

En l'absence de toute perspective de relance du processus de paix au Moyen-Orient, la détérioration de la situation dans la zone du conflit palestino-israélien ne peut qu'inquiéter. La violence récurrente dans le Territoire palestinien occupé, sur fond d'affaiblissement du cadre juridique international requis pour un règlement, du fait des actions unilatérales des Israéliens, rappelle le danger d'un vide persistant dans le processus de négociation. Il faut bien comprendre que la situation restera précaire tant que les parties n'arriveront pas à des accords mutuellement acceptables sur toutes les questions relatives au statut final, sur la base du cadre juridique international universellement reconnu pour un règlement au Moyen-Orient et de la solution des deux États, que nous appuyons sans varier.

Nous avons vu récemment quelques faits nouveaux encourageants au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il est regrettable que la question d'un règlement au Moyen-Orient, en particulier le volet palestinien, continue d'être reléguée au second plan dans ces processus. Dans la pratique, la diplomatie collective concernant un règlement palestino-israélien est au point mort. Cela résulte en grande partie de la décision unilatérale des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne de geler les activités du Quatuor pour le Moyen-Orient. Dès lors, l'initiative proposée par le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, alors qu'il présidait le débat du Conseil sur le Moyen-Orient (voir S/PV.9309), qui verrait la tenue d'une réunion consultative entre la Russie, la Ligue des États arabes et un groupe d'États de la région activement

mobilisés sur la question, reste d'actualité et conserve toute son importance.

Nous tenons à préciser tout de suite que notre proposition n'a pas vocation à créer de nouveaux formats ou de nouvelles structures. Elle vise à réaffirmer et à dynamiser la mise en œuvre des décisions internationales déjà prises en la matière, y compris les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'Initiative de paix arabe, les principes de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, et la solution des deux États, permettant à la Palestine et à Israël de coexister dans la paix et la sécurité. La Russie est attachée à la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Notre position est constante et elle ne bougera pas au gré de quelques considérations opportunistes que ce soit. Nous pensons qu'en ouvrant une telle discussion, nous pourrions contribuer à synchroniser les approches et les efforts des principaux acteurs moyen-orientaux concernant un règlement au Moyen-Orient, y compris pour ce qui est de surmonter la fracture entre Palestiniens puis d'aider à créer les conditions d'une reprise d'un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens sur tout une série de questions relatives au statut final.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) :

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé de ce matin. Je remercie également le Secrétaire pour le rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016). L'Équateur réaffirme son appui au travail du Coordonnateur spécial, qui ne cesse de gagner en importance dans un climat de plus en plus difficile. Nous remercions également M. James Zogby de son exposé, que nous avons écouté attentivement.

Nous nous félicitons que le Conseil, par l'intermédiaire de sa présidente il y a quelques minutes, ait fait entendre sa voix de consensus et donné des informations au sujet des consultations tenues vendredi dernier sur la question qui nous réunit aujourd'hui. Le rapport écrit que nous avons reçu, à propos des faits nouveaux intervenus pour la période allant jusqu'au 14 juin, est préoccupant, et plusieurs des faits mentionnés ont déjà été abordés dans cette salle. Les événements des 10 derniers jours sont d'autant plus déplorables qu'ils montrent clairement que la prudence, la retenue et le bon sens ont marqué le pas devant les discours incendiaires, les décisions unilatérales, la violence insensée et la terreur.

L'Équateur condamne dans les termes les plus fermes tout type de violence contre les civils et tous les actes de terrorisme, d'où qu'ils viennent. Nous

condamnons aussi la glorification du terrorisme, qu'on ne saurait tolérer. En même temps, nous sommes solidaires avec les victimes, palestiniennes comme israéliennes. Les auteurs de ces actes répréhensibles doivent être traduits en justice et répondre de ce qu'ils ont fait. Une fois de plus, nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, les droits humains et le droit international humanitaire, y compris les principes de distinction et de proportionnalité, ainsi que leur obligation de protéger les civils.

Il y a quatre mois, dans la déclaration de sa présidence publiée sous la cote S/PRST/2023/1, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation et sa consternation face à l'annonce par Israël de la poursuite de la construction et de l'expansion de colonies de peuplement et de la légalisation des avant-postes de colonie. Il y réaffirmait également que la poursuite des activités de peuplement israéliennes met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967. Le 19 mars, à l'issue d'une réunion à Charm el-Cheikh, les parties ont publié un communiqué indiquant que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne réaffirmaient être tous deux disposés et déterminés à travailler immédiatement à l'élimination des mesures unilatérales pour une période de trois à six mois, Israël s'engageant notamment à cesser toute discussion concernant de nouveaux logements pendant quatre mois, et à suspendre l'autorisation de tout avant-poste durant six mois.

Malgré cet engagement, le Secrétaire général signale qu'entre le 14 mars et le 14 juin, les autorités israéliennes ont avancé dans la construction de quelque 920 logements à Jérusalem-Est et en ont approuvé 1 890 autres en Cisjordanie. La semaine dernière encore, il a été annoncé qu'elles poursuivraient la planification de milliers de logements dans les colonies de Cisjordanie, et qu'Israël avait approuvé des modifications au système administratif israélien qui accélèreront l'autorisation de tels logements à l'avenir. Il est décourageant de voir que les appels insistants du Conseil et les engagements volontaires des parties sont ignorés et ne servent à rien. Compte tenu de la situation, nous réaffirmons, comme il est indiqué dans la résolution 2334 (2016), que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

Enfin, c'est dans l'espoir de parvenir à cette paix juste et durable que nous appelons une fois encore les parties à prouver, par leurs actes, qu'elles sont disposées à œuvrer pour une solution au conflit, à éviter de nouvelles provocations et à ne pas oublier que la vengeance n'est pas la justice. Et surtout, nous les appelons à mettre fin à ce dangereux cycle de violence qui empêche les peuples israélien et palestinien de vivre dans la sécurité, la paix et la dignité.

**M. Osei-Mensah** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé, et M. James Zogby, Président de l'Arab American Institute, de ses observations sur la situation au Moyen-Orient.

Nous prenons note de l'accent mis par le Coordonnateur spécial sur les mesures détaillées qui ont été prises pour rétablir le calme dans la région. Nous nous félicitons du rôle joué récemment par des gouvernements amis pour désamorcer les tensions dans la région, stabiliser la situation sur le terrain et encourager le dialogue et les négociations directes entre des personnalités politiques de haut rang des deux camps, afin de trouver une solution politique au conflit.

Il est regrettable que la période considérée ait été caractérisée par l'intensification des activités des colons israéliens, qui ont entraîné le déplacement de familles palestiniennes, un empiètement sur les terres palestiniennes, des attaques physiques, des arrestations sans procédure régulière et le meurtre, par les deux parties, d'enfants et de civils non armés dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la partie nord de la Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Nous condamnons et déplorons profondément la persistance des attaques violentes et des affrontements directs entre Palestiniens et Israéliens.

Nous restons préoccupés par les évolutions observées en ce qui concerne les conditions de sécurité instables et la situation humanitaire désastreuse dans les territoires palestiniens occupés et au-delà, qui sont le résultat d'actions menées aussi bien par les Palestiniens que par les Israéliens au cours de la période considérée. Parmi ces évolutions, il y a : premièrement, la décision du Conseil de planification supérieur de l'Administration civile israélienne d'accélérer la délivrance de permis de construire dans le cadre de la construction prévue de 4 560 nouveaux logements en Cisjordanie, à la suite de l'abrogation par la Knesset de certaines clauses de la loi de 2005 sur le désengagement – qui ordonnait l'évacuation des implantations

israéliennes – pour permettre aux résidents Israéliens de retourner dans quatre colonies de peuplement en Cisjordanie occupée ; deuxièmement, l'utilisation de balles réelles par les Forces de défense israéliennes au cours d'une opération de sécurité dans un camp de réfugiés à Jénine le 19 juin, qui a coûté la vie à de nombreux civils palestiniens, y compris des enfants, et fait plus de 90 blessés à des degrés divers ; troisièmement, la multiplication récente des déclarations provocatrices et des propositions radicales de politique générale émanant d'importantes personnalités politiques israéliennes appartenant à la droite radicale, qui sapent et menacent la perspective de la solution des deux États, laquelle bénéficie pourtant d'un large soutien ; enfin et surtout, l'augmentation du nombre d'incidents impliquant des tirs de roquettes par des milices et des groupes armés palestiniens depuis les zones contrôlées par les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et visant le territoire israélien ainsi que les communautés de colons israéliens limitrophes de la Cisjordanie, qui constituent un obstacle à la paix.

Ces actions unilatérales vont à l'encontre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 242 (1967), réaffirmée dans la résolution 338 (1973), qui établit le cadre des négociations de paix sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix et est devenue le fondement de toutes les négociations et de tous les traités de paix ultérieurs dans la région. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute nouvelle mesure unilatérale en mettant en place un comité civil conjoint chargé de promouvoir des mesures de confiance. Nous insistons sur l'importance de faire en sorte que tous les auteurs d'actes de violence, de violations des droits humains, de crimes de guerre et d'atteintes aux droits de la personne aient à répondre de leurs actes. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties au conflit à respecter pleinement le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils, ainsi que la Charte des Nations Unies et les nombreuses résolutions de l'ONU sur la question, y compris la résolution 2334 (2016). Nous demandons aux deux parties de respecter et de renouveler leur engagement à l'égard de tous les accords conclus précédemment entre elles, en particulier celui de désamorcer la situation sur le terrain et de prévenir de nouvelles violences, comme convenu dans les déclarations d'Aqaba et de Charm el-Cheikh.

Nous appelons Israël à faire preuve de la plus grande retenue et à agir de manière responsable, conformément au droit international, en enquêtant rapidement sur tous les incidents impliquant un emploi disproportionné de la

force contre les Palestiniens, tout en respectant les obligations juridiques et les responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Enfin, je réaffirme l'engagement du Ghana à jouer un rôle utile dans la recherche d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé. Je remercie également M. James Zogby pour sa présentation que nous avons suivie avec attention.

Depuis le raid militaire israélien du 19 juin, à Jénine, la situation s'est particulièrement dégradée sur le terrain. Les intenses affrontements dans le nord de la Cisjordanie occupée ont fait de nombreuses victimes, dont des jeunes. Le cycle de violence qui se manifeste par des actes de terreur, des brutalités et l'usage disproportionné de la force contre les civils, notamment envers les femmes et les enfants, doit cesser.

Nous sommes préoccupés par la décision prise par le Gouvernement israélien le 18 juin dernier de modifier les procédures de planification des colonies, mises en place en 1996, ainsi que par l'avancement de 4 000 unités de logement par les autorités israéliennes de planification. Nous réaffirmons que la politique de colonisation, les expulsions et démolitions des logements palestiniens, sont non seulement contraires au droit international, mais amplifient les frustrations et constituent ainsi des obstacles majeurs à la réalisation de la solution des deux États, que nous appelons de tous nos vœux, ainsi qu'à l'édification d'une paix globale, juste et durable. Dans le même élan, le respect du statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem est fondamental pour la coexistence pacifique des peuples israélien et palestinien. C'est un consensus essentiel qu'aucune des parties ne doit remettre en cause, au risque de compromettre les chances de dialogue dans le processus de paix au Moyen-Orient. À cet effet, le Gabon réitère son attachement au rôle crucial du Royaume de Jordanie en tant que gardien officiel des lieux saints musulmans de Jérusalem. Nous exhortons chacune des parties à s'abstenir de toute attitude et rhétorique belliqueuse, y compris toute provocation, qui pourrait raviver les tensions.

La situation à Gaza demeure particulièrement difficile, marquée par les restrictions à la circulation des personnes et des biens à destination ou en provenance de

Gaza, et elles contribuent à précariser les conditions de vie de plus de 2 millions de résidents palestiniens. Bien que la circulation des marchandises à travers les deux frontières soit en hausse et que le nombre de permis de sortie délivrés par Israël à des fins de travail ait nettement augmenté durant le mois de mai, les conditions d'éligibilité pour les permis de sortie demeurent drastiques. Nous appelons à la levée totale du blocus de Gaza par Israël, conformément à la résolution 1860 (2009), afin de favoriser un accès sans entrave de l'aide humanitaire. Nous réitérons notre appel en faveur du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de garantir l'action stabilisatrice de cet office, au moment où il a le plus besoin de restaurer ses capacités opérationnelles.

Pour terminer, le Gabon réitère son appel à la retenue, à la cessation des hostilités et au dialogue. Nous exhortons les parties à respecter les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), et à mettre en œuvre les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Nous demandons une plus grande implication des États qui exercent une influence sur les parties afin de parvenir à une solution politique durable au conflit israélo-palestinien, qui polarise les tensions dans l'ensemble de la région.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Je souhaite également remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé, et prends bien note de l'exposé de M. James Zogby.

Comme nous venons de l'entendre, ce mois de juin a été à nouveau marqué par un niveau très élevé de violence dans le Territoire palestinien occupé. La Suisse rappelle que les colonies sont illégales au regard du droit international. Elles constituent en outre un obstacle majeur à une paix basée sur une solution à deux États, comme le note aussi la résolution 2334 (2016) du Conseil. Israël est tenu de ne prendre aucune mesure qui introduirait des changements permanents, en particulier démographiques et administratifs dans le territoire occupé. À cet égard, la Suisse appelle Israël à renoncer au changement de procédure d'approbation pour la construction dans les colonies, intervenu le 18 juin, et à la construction de plus de 4 500 nouvelles unités de logement dans les colonies.

À la suite de l'opération menée lundi 19 juin par les forces de sécurité israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine, qui a coûté la vie à sept Palestiniens, dont deux enfants, et fait près de 100 blessés, nous rappelons les obligations des autorités israéliennes en vertu du droit international. L'usage de la force doit notamment répondre

au critère de la proportionnalité et respecter les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne. L'utilisation, lors de cette récente opération, d'un hélicoptère de combat à Jénine, ainsi que l'assassinat ciblé par drone mercredi soir, marquent une escalade préoccupante. La Suisse condamne les actes de violence perpétrés en Territoire palestinien occupé, notamment l'attaque qui a coûté la vie à quatre Israéliens à proximité de la colonie d'Eli, le 20 juin, dont deux mineurs. La Suisse condamne également les violences perpétrées cette semaine par des centaines de colons armés à travers la Cisjordanie en guise de représailles, notamment à Termoussaaya, où elles ont coûté la vie à un Palestinien et causé des dommages aux biens et aux propriétés d'habitants palestiniens. Nous appelons à ce que les responsables de telles attaques répondent de leurs actes. À cet égard, nous avons pris note de la dénonciation de ces actes par les forces armées israéliennes et appelons à ce qu'elle soit suivie de mesures concrètes. Les forces armées israéliennes doivent assumer leur responsabilité en protégeant la population palestinienne de telles attaques.

L'escalade de violence en Territoire palestinien occupé est alarmante. L'année 2023 s'inscrit dans le sillage de l'année précédente, avec 126 civils tués, dont 35 enfants. Le décès d'un enfant de 2 ans, mort des suites de sa blessure subie lors d'une opération israélienne à Nabi Saleh, le 5 juin, a rappelé que les enfants sont beaucoup trop souvent les victimes de ce conflit. Ils ne devraient jamais être la cible de violences ou mis en danger.

En février, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de la Présidente (S/PRST/2023/1) appelant les parties à créer les conditions nécessaires pour la paix. Les rencontres d'Aqaba et de Charm el-Cheikh au printemps dernier avaient provisoirement permis la reprise d'un dialogue en vue d'un abaissement des tensions. La Suisse soutient les efforts qui s'inscrivent dans le sillage de cette déclaration de la Présidente. Elle appelle urgemment les dirigeants de toutes les parties à œuvrer à une désescalade et à reprendre de réels pourparlers traitant des causes profondes du conflit. La Suisse est prête, y compris avec ses bons offices, à soutenir de tels efforts visant à restaurer un horizon politique basé sur une solution à deux États.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial de sa mise à jour très utile. Nous prenons également note de l'exposé de M. Zogby.

Comme nous l'avons entendu, les conditions de sécurité en Cisjordanie et dans le Territoire palestinien occupé continuent de se détériorer. La semaine dernière

a été marquée par de nouvelles pertes en vies humaines et nous a montré la rapidité et l'imprévisibilité avec lesquelles le cours des événements peut changer, tout en mettant en évidence la nécessité urgente de faire preuve de retenue, de calme et de respect pour la dignité de la vie humaine. Sept personnes, dont deux enfants, ont été tuées lors d'un raid israélien dans la ville de Jénine, en Cisjordanie. Le Royaume-Uni appuie le droit d'Israël de se défendre, mais Israël doit mener ses opérations de sécurité dans le respect du droit international humanitaire et tout doit être mis en œuvre pour éviter les victimes civiles. Les attaques terroristes, telles que l'assassinat de quatre Israéliens perpétré par des tireurs affiliés au Hamas le 20 juin à proximité de la colonie d'Eli, sont des actes barbares et injustifiables qui portent atteinte à la sécurité des Israéliens et des Palestiniens. Le Royaume-Uni condamne ces attaques sans réserve. La glorification des assassins par le Hamas et d'autres organisations est odieuse et aggrave les tensions là où une désescalade est nécessaire. Par ailleurs, nous condamnons sans équivoque les actes de violence commis récemment par des colons à Termoussaaya, où des maisons et des biens ont été incendiés et des civils attaqués, entraînant la mort d'un Palestinien. Toute personne se livrant à de tels crimes de haine doit être amenée à rendre compte de ses actes, et nous demandons instamment que des mesures soient prises pour éviter que des crimes similaires ne se reproduisent. S'agissant du rapport présenté par le Coordonnateur spécial sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, le rapport fait état des répercussions néfastes de ce qu'il appelle l'expansion incessante des colonies sur les perspectives de paix. La position de longue date du Royaume-Uni demeure inchangée. Nous sommes opposés aux colonies, qui sont illégales au regard du droit international, et nous demandons à Israël de mettre un terme à sa politique favorable à leur expansion et d'y renoncer. Deuxièmement, le rapport met aussi clairement en évidence la valeur et l'importance du dialogue qui a eu lieu entre Israéliens et Palestiniens de haut rang au début de l'année en vue d'instaurer la confiance et de gérer les relations. Nous reprenons à notre compte l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles honorent les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Enfin, le Royaume-Uni partage les préoccupations exprimées dans le rapport quant à l'insuffisance des fonds alloués à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Office fournit des services vitaux et donne de l'espoir à des millions de

personnes, et nous demandons à tous les États Membres d'œuvrer de concert pour remédier d'urgence à ce déficit.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M. Zogby.

La question palestinienne est au cœur de la problématique du Moyen-Orient et a une incidence sur la paix, la stabilité et la sécurité durables dans cette région. La Chine a toujours défendu les principes d'équité et de justice sur la question palestinienne et a toujours résolument appuyé la juste cause du peuple palestinien, qui s'emploie à recouvrer ses droits nationaux légitimes. Le 14 juin, le Président Xi Jinping, pendant sa rencontre avec le Président Abbas en visite en Chine, a souligné que la solution fondamentale à la question palestinienne résidait dans la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Président Xi a insisté sur le fait que les besoins économiques et de subsistance de la Palestine devaient être satisfaits et que la communauté internationale devait intensifier l'aide au développement et l'aide humanitaire en faveur de la Palestine. Il a également appelé à s'engager sur la voie de véritables pourparlers de paix, à respecter le statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem et à s'abstenir de tout discours et de toute action excessifs et provocateurs.

Une conférence de paix internationale de grande envergure, qui aurait plus de poids et plus d'autorité, doit être organisée afin de créer les conditions propices à la reprise des pourparlers de paix et de contribuer aux efforts concrets qui sont déployés pour aider la Palestine et Israël à vivre en paix.

La semaine dernière, face à l'escalade des tensions dans le Territoire palestinien occupé, la Chine a demandé, avec les Émirats arabes unis et la France, la tenue de consultations d'urgence au Conseil de sécurité, le 23 juin.

Concernant l'exposé que vient de présenter le Coordonnateur spécial, je voudrais souligner trois aspects.

Premièrement, il faut briser le cycle de la violence pour rechercher une sécurité commune. Le rapport du Secrétaire général fournit un bilan très inquiétant de la violence et des victimes palestiniennes dans le territoire occupé, ainsi que des victimes civiles du côté israélien. Je tiens à réaffirmer que la Chine s'oppose aux mesures unilatérales qui exacerbent les tensions dans le territoire occupé, à toute violence contre les civils, ainsi qu'aux provocations et incitations irresponsables. La

Puissance occupante doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et garantir la sécurité des personnes et de leurs biens dans le territoire occupé.

La Palestine et Israël sont des voisins qui ne peuvent s'éloigner l'un de l'autre. Aucune partie ne doit rechercher la sécurité absolue au détriment de celle d'une autre partie, ce qui est impossible, tant en théorie que dans la pratique. La communauté internationale doit accorder la même attention aux préoccupations légitimes des deux parties en matière de sécurité et promouvoir la vision d'une sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération. Les deux parties doivent être encouragées à faire advenir une sécurité commune par le dialogue et la négociation.

Deuxièmement, il faut faire respecter l'état de droit international et en finir avec les mesures unilatérales tendant à modifier le statu quo. La construction de colonies de peuplement dans le territoire occupé viole le droit international et est contraire aux exigences énoncées dans la résolution 2334 (2016).

Israël a récemment adopté des amendements susceptibles de rationaliser et d'accélérer le processus d'approbation des colonies de peuplement et approuvé des projets de construction de milliers de nouveaux logements dans les colonies, ce dont la Chine s'inquiète. Chaque centimètre d'expansion des colonies de peuplement réduit encore plus l'espace vital de la Palestine, empiète plus avant sur les terres et les ressources du territoire occupé et compromet davantage la solution des deux États. Nous demandons instamment, une nouvelle fois, la fin de toutes les activités de peuplement et des mesures unilatérales visant à modifier le statu quo du territoire occupé.

Troisièmement, il faut tenir les engagements politiques et faire progresser la solution des deux États. Il convient de noter que la crise et l'instabilité que connaît aujourd'hui le Territoire palestinien occupé trouvent leur origine dans l'occupation et l'expansion des colonies de peuplement depuis plus d'un demi-siècle, ainsi que dans l'impasse prolongée dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. La solution fondamentale au conflit israélo-palestinien et à la question de Palestine réside dans la reprise des pourparlers de paix et la concrétisation de la solution des deux États. La communauté internationale doit continuer de placer la question de Palestine au premier rang des priorités internationales et prendre des mesures concrètes pour faire avancer la solution des deux États. Le Conseil de sécurité doit manifester un sentiment d'urgence et être prêt à prendre des mesures

sérieuses, à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et à garantir un contrôle et fournir des garanties pour la mise en œuvre des engagements politiques.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour contribuer activement à la recherche d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, à la réalisation de la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël, au développement commun des peuples arabe et juif, ainsi qu'à la paix et à la stabilité durables du Moyen-Orient à brève échéance.

**M. de Rivière** (France) : La France est gravement préoccupée par la détérioration de la situation en Israël et dans les territoires occupés. Elle condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques ciblant des civils, et en particulier l'attaque terroriste perpétrée le 20 juin en Cisjordanie, faisant au moins quatre morts et plusieurs blessés israéliens. La France rappelle son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël et de ses citoyens.

La France condamne la multiplication des violences des colons israéliens contre les civils palestiniens, y compris la destruction de leurs maisons et de leurs biens. Ces violences doivent cesser. Nous appelons le Gouvernement israélien à réagir. Les auteurs de ces violences doivent être traduits devant la justice.

La France a exprimé sa vive préoccupation après les affrontements survenus le 19 juin au cours d'une intervention de l'armée israélienne à Jénine, qui ont fait au moins six morts, dont un enfant, et de nombreux blessés palestiniens. Elle rappelle les obligations qui incombent à Israël en termes de respect du droit international humanitaire et d'usage proportionné de la force et l'impératif de protection des civils dans les territoires palestiniens occupés.

Elle condamne toutes les attaques contre les civils, y compris celles commises contre les enfants. Dans ce contexte très préoccupant, la France appelle les parties à éviter les actions unilatérales ou les provocations susceptibles d'alimenter l'engrenage de la violence.

Le Conseil de sécurité doit réagir face à la forte accélération de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés et faire respecter la résolution 2334 (2016). La colonisation alimente les tensions sur le terrain et compromet la solution des deux États. C'est pourquoi la France appelle le Gouvernement israélien à renoncer à la construction de nouveaux logements dans les colonies. Elle appelle Israël à respecter les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh en février et mars derniers.

La France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages.

Le Conseil a la responsabilité collective de défendre la solution des deux États, même si celle-ci est de plus en plus fragilisée. Comme l'a rappelé la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, aux côtés de ses homologues allemande, jordanien et égyptien le 11 mai à Berlin, il est urgent d'œuvrer concrètement à la restauration d'un horizon politique crédible, sur la base d'une solution prévoyant deux États, vivant côte à côte, en paix et en sécurité, seule solution qui permette d'apporter une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

La France se tient prête à contribuer à toute initiative de paix. L'ONU, notamment le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, a un rôle important à jouer pour soutenir ces efforts.

Enfin, malgré la hausse des besoins dans les territoires palestiniens occupés, le Programme alimentaire mondial et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient vont être contraints de suspendre certaines de leurs activités en Cisjordanie et à Gaza s'ils ne reçoivent pas de nouvelles ressources. Nous appelons les États Membres à contribuer au financement de l'aide humanitaire, dont dépendent de nombreux Palestiniens pour vivre.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite du message uni du Conseil de sécurité.

Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et M. James Zogby de leurs exposés.

Nous regrettons que la situation en Israël et en Palestine demeure instable en raison des discours provocateurs, des mesures unilatérales et de la violence. Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain, comme en témoignent les récents affrontements qui ont éclaté à Jénine et dans ses environs. Nous condamnons avec force l'attentat terroriste perpétré le 20 juin dernier, dans lequel quatre Israéliens ont perdu la vie en Cisjordanie, ainsi que les violences commises par la suite par des colons contre des Palestiniens. Le Japon s'inquiète fortement de la possibilité que de tels événements se reproduisent pendant la fête de l'Eid al-Adha.

Le Japon est gravement préoccupé par l'annonce faite par Israël, le 19 juin dernier, de sa décision de présenter des plans pour la construction de plus de 4 000 nouveaux logements, ainsi que par son annonce,

le 21 juin dernier, de sa décision de présenter des plans pour la construction de 1 000 logements dans l'implantation d'Eli. Les activités de peuplement sont contraires au droit international, constituent un grave obstacle à la paix et compromettent la viabilité de la solution des deux États. Nous appelons une fois de plus Israël à immédiatement mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement.

Le Japon rappelle l'importance des communiqués conjoints publiés à Aqaba et à Charm el-Cheikh, qui sont le fruit d'efforts sérieux visant à apaiser les tensions. Nous exhortons toutes les parties concernées à prendre des mesures concrètes afin de contribuer à la désescalade. Plus précisément, Israël et la Palestine doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de tout discours ou action incendiaire.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la crise de financement à laquelle est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Commissaire général Philippe Lazzarini a prévenu que d'ici septembre, soit dans un peu plus de deux mois, l'UNRWA aura épuisé ses fonds et ne sera plus en mesure de fournir les services de base et l'aide vitale dont dépendent les quelque 5,9 millions de réfugiés de Palestine enregistrés. Pour sa part, jusqu'à présent, la contribution du Japon cette année s'élève à un total de 40,1 millions de dollars. L'UNRWA est essentiel à la paix et à la stabilité régionales, et nous appelons les États Membres à assurer pleinement le financement de l'Office au moyen des dons nécessaires.

Une fois de plus, nous soulignons que la seule possibilité de résoudre ce conflit est, en fin de compte, un dialogue direct entre les parties en vue de parvenir à la solution des deux États, par laquelle Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous saluons et encourageons tous les efforts consentis au niveau international pour créer un environnement propice à ce dialogue.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de ses informations actualisées et utiles sur la situation dans la région du Moyen-Orient. Nous adressons également nos remerciements à M. James Zogby, Président de l'Arab American Institute, pour le point de vue qu'il vient de nous exposer.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation qui règne à Gaza, suite aux récentes informations

faisant état d'une nouvelle attaque militaire menée par Israël contre la population civile palestinienne dans le camp de Jénine, en Cisjordanie. Nous condamnons fermement ces attaques, qui ont coûté la vie à des civils et ont par ailleurs pris pour cible du personnel humanitaire et des journalistes.

Le Mozambique suit avec la plus grande attention la situation dans la région de Gaza et dans les territoires palestiniens occupés, où l'escalade de la violence se poursuit. Ce scénario est aux antipodes de l'initiative de dialogue de Charm el-Cheikh, dans le cadre de laquelle les parties ont manifesté leur volonté de rechercher des solutions pacifiques.

Le Mozambique appelle à un cessez-le-feu immédiat et à une désescalade de la violence dans la région. Tout espoir de maintien du dialogue doit être encouragé afin d'éviter de nouvelles effusions de sang.

Le Mozambique réaffirme sa position de principe de longue date en faveur de la solution des deux États, qui respecte le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'exister de l'État d'Israël. Les dialogues en faveur de la paix, de la négociation et de la coexistence pacifique entre Israël et la Palestine doivent reposer sur ce principe fondamental.

Les peuples israélien et palestinien méritent que leurs dirigeants prennent un engagement politique ferme à maintenir le dialogue et à éviter les affrontements violents, les occupations et les attaques. Dans le même ordre d'idées, nous saluons le travail inlassable du Coordonnateur spécial Wennesland dans la région. Il a, et il mérite, notre plein appui.

Avant de terminer, je voudrais souligner qu'il est impératif que le Conseil de sécurité veille au respect des décisions qu'il a prises sur cette question, ainsi que des résolutions de l'ONU, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe.

L'aide humanitaire joue un rôle décisif pour redonner espoir à un peuple qui souffre depuis longtemps. Dans ce contexte, nous appelons à nouveau à appuyer davantage les institutions humanitaires telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial, et à renforcer leur rôle.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial de sa mise à jour et M. Zogby du point de vue qu'il a partagé avec nous aujourd'hui.

Une fois de plus, le mot-clef de notre séance sur cette question est la violence. Elle a été particulièrement préoccupante et inquiétante ces deux dernières années. Elle devient de plus en plus alarmante et mortifère, de plus en plus traumatisante et néfaste. Elle risque de se normaliser, de se banaliser, malgré ses conséquences mortelles et le carnage incessant qu'elle provoque de part et d'autre. Pourtant, nous savons tous que la violence n'a jamais été la solution et ne le sera jamais. Nous devons résister fermement à l'idée que les parties concernées sont condamnées à un conflit sans fin, un constat d'échec qui anéantirait tout espoir et annihilerait les efforts de paix.

La semaine dernière a été extrêmement meurtrière pour les deux camps, et les pertes en vies humaines parmi les civils, notamment des femmes et des enfants, sont effroyables. Il incombe aux parties d'agir et d'inverser cette épouvantable tendance à la violence et à l'escalade en s'abstenant de tout acte unilatéral, en dénonçant les actions provocatrices et les discours incendiaires, et en rejetant les appels extrémistes et l'ultranationalisme qui sont à l'origine de la déstabilisation et de l'insécurité et qui ne font qu'alimenter la violence.

L'Albanie condamne avec fermeté l'attentat terroriste commis par le Hamas à Eli, mardi dernier, qui a coûté la vie à quatre civils israéliens. Nous nous tenons aux côtés d'Israël et appuyons son droit de recourir à des mesures proportionnées pour assurer sa légitime défense. Les actes terroristes sont intolérables et injustifiables et, de même que leur apologie ou leur incitation, doivent être condamnés par tous et en toutes circonstances.

Nous sommes tout aussi préoccupés par les répercussions qu'entraîne le conflit sur les Palestiniennes et les Palestiniens, souvent victimes de ripostes disproportionnées. À cet égard, nous condamnons vigoureusement les actes de violence impitoyable commis de manière répétée par des colons contre des civils palestiniens. Dans un pays fondé sur l'état de droit, nul ne peut se faire justice, se venger de manière aveugle ou recourir à une peine collective. Nous nous félicitons de la réaction commune très ferme des institutions israéliennes chargées de la sécurité et appelons les forces de l'ordre à mener une enquête approfondie sur tous les cas de violences commises par des colons contre des civils, à veiller à ce que les auteurs en répondent et à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent à l'avenir.

Le droit international humanitaire doit être pleinement respecté et appliqué par les deux camps. Nous appelons les parties à honorer les engagements pris à l'occasion des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh

et à œuvrer en faveur de l'apaisement. Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes profondément préoccupés par l'approbation récente, par le Gouvernement israélien, de milliers de logements supplémentaires, ainsi que par les informations faisant état de changements dans l'administration israélienne des colonies en vue d'en accélérer la planification et l'approbation. Ces colonies, illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et un facteur de violence et d'insécurité pour les civils. La pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est une obligation internationale.

Au cours des 75 dernières années, les efforts de paix au Moyen-Orient se sont poursuivis et ont parfois donné des résultats très encourageants. En termes de volume, les innombrables cessez-le-feu, propositions, plans et feuilles de route visant à régler le conflit entre Israéliens et Palestiniens pourraient remplir une pièce entière. Nous devons pourtant reconnaître qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas plus près d'une paix durable. Il est, hélas, plus facile de détruire que de construire, et les antagonistes – les forces opposées à la paix – sont également très puissants. Au cœur du plus long conflit de l'histoire moderne, il y a des questions fondamentales et complexes telles que celles de l'identité, du droit à la terre et du droit légitime à l'existence des autres.

C'est pourquoi nous appuyons pleinement la solution des deux États, qui est à notre avis le seul moyen de garantir la sécurité d'Israël et une Palestine viable et démocratique, avec Jérusalem comme capitale des deux États vivant côte à côte, pour deux peuples ayant pleinement droit à une sûreté, une sécurité et une prospérité égales. Bien entendu, le chemin est difficile et les obstacles nombreux. Mais il n'existe pas d'autre option que la paix, et la paix est toujours l'œuvre des courageux et des visionnaires. Plus vite l'horizon politique d'un véritable processus de paix sera rétabli, meilleures seront nos chances de ne plus avoir à déplorer des violences incessantes et leurs conséquences meurtrières, ce qui nous permettra de nous concentrer sur l'appui aux efforts véritables en faveur d'un règlement, avec l'espoir de célébrer un jour une paix durable.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M. James Zogby de ses observations et le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui n'incite guère à l'optimisme, ainsi que des efforts constants qu'il déploie pour désamorcer la situation explosive sur le terrain.

En 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), qui fournit une feuille de route claire

vers la paix. Néanmoins, le conflit se poursuit et la résolution continue de faire l'objet de graves violations, ce qui nous éloigne d'un processus de paix crédible au Moyen-Orient. Ces dernières semaines, nous avons une fois de plus été témoins de violences alarmantes et meurtrières contre des civils, et celles-ci restent un aspect tragique de ce conflit prolongé. Malte condamne fermement l'attaque terroriste commise la semaine dernière près de la colonie d'Eli, en Cisjordanie occupée, qui a entraîné la mort de quatre civils israéliens. Rien ne saurait justifier des actes de violence aussi effroyables, ni l'incitation à les commettre, ni leur glorification. Les attaques perpétrées ensuite par des colons israéliens contre des habitants et des biens palestiniens en Cisjordanie sont également injustifiables et ne doivent pas continuer de se produire en toute impunité.

Nous sommes préoccupés par le nombre de victimes et de blessés qu'entraînent les opérations des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie. Les incursions militaires telles que celle qui a eu lieu à Jénine le 19 juin et qui a fait plusieurs morts parmi les Palestiniens, dont des enfants, et plus de 90 blessés sont profondément préoccupantes. L'utilisation disproportionnée de balles réelles et d'armes explosives dans les zones peuplées au cours de ces opérations ne fait que contribuer au cycle de violence. Malte exhorte Israël à faire preuve de la plus grande retenue, à respecter le droit international humanitaire et à donner la priorité à la protection des civils.

Nous tenons à souligner que trop de femmes et d'enfants, des deux côtés, continuent de subir injustement les conséquences de ce conflit. Nous sommes également préoccupés par le fait que les forces israéliennes emprisonnent des enfants palestiniens pour des atteintes présumées à la sécurité, et nous rappelons que la privation de liberté d'un enfant doit être une mesure de dernier recours et durer le moins longtemps possible. L'implication de jeunes Palestiniens dans des activités terroristes continue également de nous inquiéter.

Malte réaffirme avec force sa préoccupation face à la décision du Gouvernement israélien d'accélérer l'expansion des colonies et de poursuivre la construction de milliers de logements en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. De telles mesures ne font que nous éloigner davantage d'une paix juste et durable et mettent en péril la viabilité d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant. Nous souhaitons rappeler aux parties que l'expansion des colonies, la démolition de maisons et le déplacement de Palestiniens sont contraires au droit international et aux résolutions de l'ONU, notamment la

résolution 2334 (2016). Ces mesures ont également des répercussions humanitaires sur la vie des Palestiniens. Nous demandons à Israël de revenir sur ces décisions unilatérales, qui sèment la division et attisent les tensions.

Des mesures immédiates doivent être prises pour désamorcer la situation, inverser les tendances négatives et relancer des négociations et un dialogue crédibles entre les parties. Nous appelons les deux parties à organiser de nouvelles réunions dans le cadre du format à cinq de Charm el-Cheikh et d'Aqaba, dans un esprit d'apaisement, et à honorer les engagements pris dans les communiqués conjoints respectifs. La communauté internationale doit s'unir pour participer aux efforts diplomatiques internationaux et régionaux visant à sauver le processus de paix, qui est dans l'impasse, et appuyer ces efforts. Nous devons rétablir un horizon politique propice à un règlement juste et global du conflit, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et aux paramètres convenus au niveau international. Nous sommes fermement convaincus que cela reste la seule voie viable vers la paix.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé et du travail précieux qu'il accomplit sur le terrain. Je remercie également M. Zogby de ses observations.

La semaine dernière, nous avons assisté à une inquiétante flambée de violence en Cisjordanie, dans le cadre d'un nouveau cycle troublant d'escalade de la violence, qui est récurrente depuis de nombreuses années en Israël et en Palestine. L'intensification des activités militaires d'Israël, y compris les frappes aériennes – les premières en Cisjordanie depuis près de 20 ans – exacerbe un peu plus les tensions. Le fils d'un citoyen brésilien figure parmi les personnes blessées la semaine dernière. Il a été blessé par balle à la tête et à l'épaule lorsque des colons israéliens ont envahi le village palestinien de Termoussaaya. L'ampleur des hostilités, le nombre de victimes et l'utilisation de nouvelles armes ont fait renaître le risque d'une escalade des tensions en Cisjordanie. Les rapports que nous recevons signalent un dangereux discours de haine, des provocations et des incitations de la part de responsables des deux camps, qui alimentent la violence. Le Brésil exhorte toutes les parties à appeler au calme et à faire preuve de la plus grande retenue. Nous condamnons fermement toute violence contre des civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Israël a l'obligation, en vertu du

droit international humanitaire, de protéger la population civile contre la violence. Nous lui demandons d'appliquer strictement les principes fondamentaux de proportionnalité, de précaution, de nécessité et d'humanité dans le cadre de toutes ses opérations militaires.

Le Brésil condamne la récente décision du Gouvernement israélien de poursuivre la construction de logements dans les colonies existantes de Cisjordanie, ainsi que la modification des procédures d'approbation de la construction de logements afin d'accélérer le processus d'autorisation. Ces décisions sont contraires au droit international, et en particulier à la résolution 2334 (2016). Comme le souligne le dernier rapport du Secrétariat sur l'application de la résolution, ces décisions changent la géographie et menacent la faisabilité de la solution des deux États. Le Brésil demande instamment au Gouvernement israélien de cesser immédiatement et complètement toutes les activités de peuplement et de respecter pleinement toutes ses obligations en vertu du droit international. Les démolitions et les expulsions, y compris de projets humanitaires financés par la communauté internationale et de structures liées à la création de revenus et à la fourniture de services essentiels, constituent par ailleurs autant de violations des droits humains et font craindre des transferts forcés.

La situation à Gaza demeure également critique. Les restrictions d'accès font du tort aux personnes qui ont besoin de soins médicaux et les empêchent de se procurer des médicaments essentiels. Beaucoup reste à faire pour améliorer la situation humanitaire, relancer l'économie et lever le blocus, conformément à la résolution 1860 (2009). Le Brésil fait siens les appels à redoubler d'efforts pour rétablir les capacités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. S'il ne reçoit pas des fonds supplémentaires, l'Office pourrait bien ne pas être en mesure de maintenir ses services essentiels.

Le Brésil reste convaincu que la simple gestion du conflit n'est pas une solution viable. La reprise des négociations de paix revêt une importance capitale, mais sans volonté politique, il ne peut y avoir de progrès. Malheureusement, les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh de s'abstenir de toute action unilatérale provocatrice et de poursuivre les mesures de désescalade n'ont pas été tenus. Nous devons de toute urgence trouver des moyens de briser ces terribles cycles et de promouvoir un processus efficace en vue d'instaurer une paix durable dans la région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé et des efforts qu'il déploie dans un contexte des plus alarmants. J'adresse également mes remerciements à M. James Zogby pour les observations importantes qu'il a formulées aujourd'hui. Il sera essentiel de veiller à ce que les avertissements que nous venons d'entendre soient pris en compte. Les événements survenus la semaine dernière marquent une dangereuse escalade, cela ne fait aucun doute. Nous devons cependant reconnaître qu'ils sont aussi le résultat inévitable d'un processus de paix moribond. Comme d'autres l'ont dit ici aujourd'hui, la situation approche d'un point de non-retour, risquant d'entraîner la disparition totale de tout semblant de stabilité et de sécurité. Le spectre de l'intifada et de la violence généralisée qui a sévi en Israël et dans le Territoire palestinien occupé il y a plus de 20 ans plane dangereusement. Nous courons à la catastrophe si nous ne nous mobilisons pas collectivement pour éviter à tout prix cette issue. Aussi, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, la situation est telle que l'heure n'est plus à l'expression de préoccupations et de condamnations. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent assumer leurs responsabilités et aller au-delà du statu quo qui a de toute évidence échoué. Il est temps de mener une action déterminée et redoublée pour contribuer à la désescalade de la situation sur le terrain et relancer le processus de paix. Cela implique d'intensifier les efforts diplomatiques aux niveaux régional et international. La communauté internationale doit également rappeler avec fermeté aux parties que l'incitation engendre l'incitation, que la violence appelle la violence et que la sécurité est éphémère en l'absence de justice, d'état de droit et d'application du principe de responsabilité. Le Conseil doit condamner sans ambiguïté tous les actes illégaux commis dans le Territoire palestinien occupé, y compris ceux qui sont à l'origine de l'aggravation actuelle des tensions. Cela vaut notamment pour les incursions répétées et violentes d'Israël dans les villes et villages palestiniens, en particulier à Naplouse et, tout récemment, à Jénine. Nous avons aussi assisté ce mois-ci au premier bombardement aérien effectué sur la Cisjordanie depuis 2002, nouveau signe d'une détérioration alarmante de la situation sur place qui doit inciter le Conseil à tirer la sonnette d'alarme.

Deuxièmement, l'incitation à la violence risque de réduire à néant ce qu'il reste des acquis durement obtenus,

et pourrait également avoir des répercussions régionales. Lors d'une visite à un avant-poste de colonie illégal situé dans les terres de la Cisjordanie, un haut fonctionnaire israélien s'est félicité de l'implantation sauvage et a appelé à l'assassinat de milliers de Palestiniens. Cela doit être reconnu pour ce que c'est, c'est-à-dire une incitation dangereuse et irresponsable à la violence, et être condamné sans détour. De telles déclarations émanant des plus hautes sphères du Gouvernement alimentent les griefs et les tensions. Les dirigeants doivent profiter de leur position influente pour renoncer à la haine et à la violence et les condamner de manière responsable, et non les attiser.

Il y a deux semaines, le Conseil a adopté la résolution 2686 (2023), un texte historique, qui reconnaît que les discours de haine contribuent à alimenter les griefs et à favoriser le déclenchement et l'escalade des conflits. Il n'y a pas d'endroit au monde où les causes premières d'un conflit attisé par des discours de haine sont plus évidentes que dans cette partie du Moyen-Orient. Le fait que des colons israéliens aient brûlé des exemplaires du Coran la semaine dernière à Naplouse en est la preuve. Les pratiques illégales à Jérusalem, en particulier les prises d'assaut répétées de la mosquée Al-Aqsa, restent une source de tensions nationales et régionales. À l'heure où la région a désespérément besoin de paix et de stabilité après des décennies de conflit, il est impératif d'empêcher de tels débordements. Le caractère sacré des sites religieux et des lieux de culte doit être respecté.

Troisièmement, toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et honorer les engagements pris récemment aux réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh. C'est le seul moyen viable d'aller de l'avant. Les faits les plus récents marquant l'intensification des politiques israéliennes relatives aux implantations, notamment l'adoption d'une loi visant à faciliter et à accélérer les activités de peuplement et la légalisation rétroactive des colonies sauvages, ne sont que deux éléments d'une longue liste de faits alarmants qui compromettent les perspectives de la solution des deux États et nous rapprochent tous de la réalité d'un seul État. Nous condamnons sans réserve l'annonce faite par le Gouvernement israélien concernant la construction de plus de 5 700 nouveaux logements, ce qui fait de cette année l'une des plus importantes en termes d'approbation de ce type de projets. Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la résolution 2334 (2016) souligne également le rythme sans précédent de l'expansion des colonies de peuplement. Les activités de peuplement d'Israël violent le droit international et constituent un obstacle majeur à la paix.

Les Émirats arabes unis appellent en outre Israël à mettre immédiatement un terme aux attaques terroristes perpétrées par les colons, telles que celles qui se sont déroulées dans la ville de Termoussaaya, et à poursuivre les responsables avec toute la rigueur de la loi. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'entretien que le Président Herzog et le Président Abbas ont eu aujourd'hui, au cours duquel le Président Herzog a condamné les massacres de colons en Cisjordanie. De surcroît, nous prenons acte des observations du Ministre israélien de la défense, soulignant que les colons qui ont perpétré des actes de violence contre des citoyens palestiniens seront traduits en justice. Nous attendons avec intérêt de voir ce processus d'application du principe de responsabilité se concrétiser, conformément à l'obligation qui incombe à Israël de protéger les civils palestiniens dans le Territoire palestinien occupé.

Les Émirats arabes unis réaffirment une fois de plus leur attachement à la solution des deux États et à la création d'un État palestinien indépendant, fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Nous ne devons pas perdre de vue cet objectif dans cette salle. Nos paroles et nos actes sont trop importants pour l'avenir des deux peuples et de toute la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Mardi dernier, Elisha Antman, un jeune homme de 17 ans qui venait de terminer ses études secondaires, approchait de la fin de son service dans un restaurant près de la ville d'Eli. Ce fut le tout dernier service d'Elisha. Il travaillait dans ce restaurant depuis neuf mois. Il avait mis de l'argent de côté, et prévoyait de passer l'été à faire de la randonnée. Mardi dernier fut en effet le dernier service d'Elisha. Malheureusement, il ne partira pas en voyage cet été. Il ne fera pas de randonnée. Il ne passera pas de temps avec sa petite amie du lycée, Maayan, avec qui il envisageait de faire sa vie. Il n'ira plus chercher à l'école aucun de ses huit jeunes frères et sœurs, qu'il aimait comme le grand frère attentionné qu'il était. Elisha ne fera rien de tout cela, car avec trois autres civils israéliens innocents, Elisha a été assassiné par des terroristes palestiniens, dont le seul but était de massacrer des Juifs. Telle est la réalité déchirante à laquelle les Israéliens sont confrontés chaque jour.

Il est triste de constater que les informations que le Conseil reçoit sur les attaques terroristes palestiniennes sont très peu relayées et ne font qu'effleurer la réalité de ce qu'endurent les Israéliens. Depuis le début de l'année, 1 337 roquettes et mortiers ont été tirés sur Israël. On dénombre huit attaques à l'arme blanche et huit autres tentatives d'attaque de ce type. Huit attaques à la voiture-bélier ont eu lieu, 68 engins explosifs ont été mis à feu et 157 fusillades ont été perpétrées par des terroristes. Ces chiffres sont déjà plus élevés que ceux figurant dans les rapports subjectifs de l'ONU qui sont transmis au Conseil. Mais je n'ai pas terminé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 223 bombes incendiaires ont été lancées sur des Israéliens et – écoutez bien – les Israéliens ont été la cible de 1 728 attaques au jet de pierres. Toutes les voitures avec une plaque d'immatriculation israélienne – y compris les voitures de mères qui emmènent leurs enfants à l'école et de personnes âgées qui vont chez le médecin – sont des cibles potentielles du terrorisme palestinien. Mais le Conseil ne voit pas ces statistiques. Les Israéliens ont été victimes de plus de 3 500 attaques depuis le début de l'année, et ce nombre augmente malheureusement chaque jour.

La réalité du terrorisme palestinien, alimenté par l'incitation incessante à la violence qui est déversée à tous les niveaux du pouvoir palestinien, est la cause profonde du conflit et de toute escalade. C'est précisément cette haine ignoble que le Conseil continue d'ignorer. Je ne comprends vraiment pas pourquoi les membres du Conseil ignorent le fait que l'Autorité palestinienne promeut le terrorisme et le meurtre de civils. Je refuse d'accepter les mensonges que l'on raconte au Conseil. La situation sur le terrain – le terrorisme auquel les civils israéliens sont confrontés chaque jour à Jérusalem et en Judée-Samarie – est sans commune mesure avec l'impression qui en est donnée dans les exposés présentés au Conseil.

Avant de poursuivre, je veux être très clair sur un point. L'État d'Israël est une démocratie gouvernée par l'état de droit. Les extrémistes qui décident de se faire justice eux-mêmes en ayant recours au vigilantisme et à la violence franchissent une ligne rouge. Les émeutiers qui attaquent des Palestiniens innocents et détruisent des biens ne sont pas ni ne seront tolérés par Israël. Au contraire, les dirigeants israéliens – et nous n'avons pas besoin que qui que ce soit nous fasse la leçon – qu'il s'agisse du Premier Ministre, du Président, du Ministre de la défense, du chef d'état-major militaire, du Directeur de l'Agence israélienne de sécurité ou du chef de la police, ont condamné ces attaques. Israël travaille sans relâche pour retrouver les responsables des récentes émeutes en Judée-Samarie, et ils seront amenés à répondre de leurs

actes. Israël condamne toute forme de violence dans les termes les plus énergiques, et il sanctionnera ceux qui en sont responsables. Malheureusement, l'Autorité palestinienne fait exactement le contraire, en normalisant non seulement la violence et la dégradation de biens, mais aussi le meurtre de civils innocents, y compris d'enfants, ainsi que le terrorisme, la violence et le meurtre de Juifs. La réalité de l'incitation commence au sommet de la société palestinienne, avec le Président Abbas et les responsables de son parti, le Fatah, et elle ruisselle jusqu'à la base, jusque dans les maternelles.

On apprend aux Palestiniens à haïr. On leur apprend à tuer. On leur apprend que le martyr et le jihad sont le seul moyen. Et la raison derrière cette campagne d'incitation est que les Palestiniens n'ont qu'une chose en tête, qui est la destruction de l'idée même d'un État juif. C'était le cas bien avant 1967 et même avant la création d'Israël. La Judée-Samarie n'a absolument rien à voir là-dedans. Après tout, si le Président Abbas était disposé à accepter qu'Israël est la patrie du peuple juif, pourquoi reprocherait-il constamment au Royaume-Uni la Déclaration Balfour ? C'est exactement ce qu'il a dit dans la salle de l'Assemblée générale lorsque l'Autorité palestinienne a insisté pour commémorer le soixante-quatrième anniversaire d'Israël en l'appelant la Nakba – la catastrophe. Cette haine cancéreuse a empoisonné l'esprit des enfants comme des adultes. Des générations de Palestiniens n'ont aucune envie de faire la paix, et tout ce qui les intéresse est de faire couler du sang juif. Telle est la source du conflit. C'est cette attitude qui doit être examinée et condamnée par tous les membres du Conseil, aujourd'hui et toujours. Rien ne changera tant que l'on n'aura pas tari la source du conflit.

Me voilà ici, devant le Conseil en train de condamner avec véhémence les violences perpétrées par quelques Juifs extrémistes contre des Palestiniens innocents. Mais le représentant palestinien a-t-il condamné le meurtrier du jeune Elisha, ou tout autre acte de terrorisme ? Condamne-t-il le récent attentat sanglant commis à Eli ? Son président le condamne-t-il ? Est-ce qu'un seul dirigeant palestinien – un seul – le condamnera ? Bien sûr que non. Il ne condamnera pas le meurtre d'Elisha, tout comme il n'a pas condamné le meurtre de Meir Tamari fin mai, ou le meurtre gratuit de Lucy Dee et de ses deux jeunes filles, Maya et Rina, en avril ni aucun autre acte barbare de terrorisme palestinien. Non seulement le refus des Palestiniens de condamner le terrorisme n'est jamais mentionné en ces lieux, mais leur politique meurtrière qui consiste à « payer pour tuer » est également passée sous silence. C'est une honte. Pour l'Autorité palestinienne, non

seulement la violence contre les Juifs n'est pas condamnable, mais elle est à encourager. Selon la loi, l'Autorité palestinienne alloue des centaines de millions de dollars aux meurtriers et à leurs familles, à hauteur de 7 % de son budget. C'est bien plus que les prestations dont bénéficient les familles palestiniennes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'Autorité palestinienne récompense les terroristes et encourage l'effusion de sang, et elle en est fière.

Mais malheureusement, le Conseil continue de croire que la situation sur le terrain s'envenime en raison des permis de construire. La culture insidieuse de la haine et de l'incitation qui part du sommet, et qui se répand dans toute la société palestinienne, est l'unique raison pour laquelle la violence persiste. Elle constitue le seul obstacle à toute forme de réconciliation. Je voudrais donc demander au Conseil pourquoi nous continuons de tenir ces débats répétitifs si la cause du problème est constamment ignorée. Comment le Conseil peut-il tenter de prévenir la violence si même la pratique scandaleuse consistant à récompenser les terroristes n'est ni condamnée ni combattue ? À chacune de ces séances, nous nous trompons complètement de sujet. Au lieu de reconnaître la vérité, à savoir que l'incitation et la haine palestiniennes alimentent l'escalade de la violence, la plupart des membres du Conseil préfèrent montrer Israël du doigt. L'escalade n'est pas la conséquence des rares actes commis par quelques extrémistes israéliens méprisables qui seront traduits en justice. Et elle n'est certainement pas la conséquence de l'octroi de permis de construire dans des communautés qui existent déjà. Ce n'est pas ce qui pousse des adolescents palestiniens à se saisir d'armes et de couteaux et à les utiliser contre les Israéliens. La violence est purement le résultat du toxique lavage de cerveau des Palestiniens qui est parrainé et organisé par leurs dirigeants, qu'il s'agisse de l'Autorité palestinienne ou du Hamas et du Jihad islamique, des organisations terroristes reconnues.

Les attentats terroristes palestiniens sont incessants, quels que soient les gouvernements israéliens qui se succèdent. Qu'ils soient de droite, de gauche ou centristes, cela ne fait aucune différence pour les Palestiniens. Quel que soit le Premier Ministre et quelle que soit la composition du Gouvernement, l'incitation palestinienne persiste, et en conséquence, le terrorisme palestinien aussi. Les premiers ministres israéliens ont plus d'une fois offert un État aux Palestiniens. Ils ont offert de négocier, et les Palestiniens ont à chaque fois rejeté tout plan de paix. Il n'existe pas de preuve plus claire que le véritable objectif des dirigeants palestiniens n'est pas la création d'un État

palestinien mais la destruction de l'État juif. Tant que cela sera ignoré et tant que le fait de neutraliser des terroristes palestiniens qui représentent une menace imminente sera mis sur le même plan que les attentats terroristes contre des victimes israéliennes innocentes, le Conseil promouvra l'idéologie meurtrière des Palestiniens. La notion même de cycle de violence est totalement fautive. Il n'y a pas de cycle de violence. Des terroristes assassinent des Israéliens à la suite d'incitations palestiniennes empoisonnées, et Israël prend des mesures pour se défendre. Il n'y a pas de cycle.

En ce qui concerne la question des permis de construire israéliens en Judée-Samarie, je tiens à préciser une nouvelle fois que ces mesures ne constituent pas un obstacle à la paix et que les activités de construction ne seront pas suspendues. La construction de maisons dans les communautés de Judée-Samarie déjà établies n'est pas une mesure de provocation. La Judée-Samarie est le cœur du territoire du peuple juif, et je sais que tout le monde sait pourquoi on nous appelle Juifs. On nous appelle Juifs parce que nous sommes originaires de Judée. C'est la patrie de nos ancêtres. C'est là que se trouvaient nos tabernacles sacrés. C'est là qu'ont vécu nos rois et nos prophètes. Cette terre fait partie intégrante de notre héritage et de notre identité, à la fois en tant que nation et en tant que religion. Nous, le peuple juif, avons des droits moraux, juridiques et historiques sur cette terre.

Bien que l'expression territoires palestiniens occupés soit constamment utilisée ici pour désigner cette terre, elle n'a jamais été le territoire souverain d'une quelconque entité palestinienne. Il s'agit de territoires contestés, et le peuple juif ne peut pas être un occupant dans sa patrie, sur sa propre terre. Le Conseil sait-il que les communautés israéliennes couvrent moins de 2% de toute la zone ? Pourtant, des centaines de milliers d'Israéliens vivent au sein de ces communautés. Aussi choquant que cela puisse paraître à certains, les Israéliens qui habitent en Judée-Samarie sont eux aussi des êtres humains, et ils méritent eux aussi qu'on réponde à leurs besoins fondamentaux en matière d'infrastructures et de logement. Les activités de construction dans ces zones ne s'arrêteront pas. J'ajouterais que les activités de construction dans les communautés déjà établies n'empêchent nullement de faire le véritable premier pas vers la paix, qui est de s'asseoir à la table de négociation.

Lorsque la communauté internationale rejette à tort la faute sur Israël tout en faisant abstraction de la cause profonde du conflit, je me pose toujours la même question : honnêtement, qu'attend-on qu'Israël fasse

demain matin ? Devons-nous simplement céder à toutes les exigences palestiniennes, transformer les collines de Judée-Samarie en rampes de tir de roquettes de la terreur sur les villes israéliennes, comme c'est le cas à Gaza ? Est-ce cela qu'on attend d'Israël demain matin ? Ce n'est pas un scénario imaginaire. Hier encore, deux roquettes ont été tirées depuis Jénine en direction d'Israël. La bande de Gaza est aujourd'hui dirigée par une organisation terroriste jihadiste qui veut à tout prix détruire complètement Israël. Nous savons tous ce qu'il adviendrait de la Judée-Samarie, que les membres appellent la Cisjordanie, si les élections palestiniennes avaient lieu demain ou si, Dieu nous en garde, Israël se retirait totalement des territoires. Le Hamas et d'autres groupes terroristes désignés comme tels gagneraient, prendraient le contrôle et jetteraient les responsables de l'Autorité palestinienne du haut des toits, comme ils l'ont fait à Gaza.

Le Président Abbas, qui a déjà entamé la dix-neuvième année de son mandat de quatre ans, ne représente pas le peuple palestinien aujourd'hui – certainement pas les Palestiniens de Gaza, pas plus que les Palestiniens de Judée-Samarie. Encore une fois, que doit faire Israël en attendant que les Palestiniens aient un dirigeant disposé à s'asseoir à la table de négociation ? Devrions-nous refuser de satisfaire les besoins humains fondamentaux de nos citoyens ? Aujourd'hui encore, l'Autorité palestinienne refuse de prendre des mesures pour lutter contre l'enracinement croissant des jihadistes dans ses villes et l'expansion de l'infrastructure terroriste qui se développe sous son nez. Israël ne restera pas les bras croisés pendant que le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres nouveaux groupes terroristes comme Lion's Den (la Tanière aux lions) se développent à Jénine, Naplouse ou Jéricho. Si l'Autorité palestinienne ne prend pas de mesures contre eux, Israël le fera. Pourtant, une fois de plus, tout au long de ce débat, on a fait abstraction du véritable obstacle à un avenir meilleur au Moyen-Orient, et on s'est concentré exclusivement sur les mensonges et la propagande anti-israéliens des Palestiniens. C'est une honte.

Malheureusement, ces séances ont tendance à négliger les véritables menaces qui pèsent sur le Moyen-Orient. Non seulement on ferme les yeux sur l'incitation palestinienne, mais alors que le Moyen-Orient se dirige tout droit vers un conflit et un bain de sang qui toucheront l'ensemble de la région, le Conseil continue de garder le silence face au plus gros problème, le problème nucléaire chiite. Aujourd'hui, le régime des ayatollahs, le principal État parrain du terrorisme dans le monde, se dirige à grands pas vers la possession d'armes nucléaires. Il finance

et arme ses supplétifs terroristes partout au Moyen-Orient : les houthistes au Yémen, les groupes terroristes en Iraq, le Hezbollah au Liban et en Syrie, le Hamas et le Jihad islamique palestinien à Gaza, et ainsi de suite. Grâce aux centaines de millions de dollars transférés par l'Iran, aux livraisons d'armes, au partage de compétences spécialisées en matière de fabrication d'armes et j'en passe, ces groupes terroristes sont désormais des armées terroristes. Leur influence s'étend, leurs armes sont de plus en plus sophistiquées et ils s'enhardissent de jour en jour. Ces dernières semaines, au mépris total des résolutions du Conseil, le Hezbollah a établi des avant-postes sur le territoire souverain d'Israël. Grâce à l'Iran, nous n'avons jamais été aussi proches d'une grave escalade à notre frontière nord, dont les conséquences seront incommensurables et catastrophiques.

Mais la menace iranienne n'est pas seulement régionale. Des cyberattaques en Albanie à la mise en péril du commerce maritime, en passant par la livraison de drones d'attaque utilisés contre les civils en Ukraine, le régime des ayatollahs est à l'origine de la déstabilisation à l'échelle mondiale. Que faut-il d'autre pour que le Conseil le comprenne ? Ce week-end encore, un attentat terroriste iranien visant des Juifs et des Israéliens a été déjoué à Chypre. Les ayatollahs exportent la terreur aux quatre coins de la planète, en toute impunité. C'est cela la véritable impunité. Je demande aux membres du Conseil d'imaginer à quoi ressemblera leur dispositif de terreur lorsqu'il sera protégé par un parapluie nucléaire. Je leur demande d'imaginer ce que sera leur réaction lorsque l'Iran se sera doté de la bombe, si le Conseil refuse d'agir aujourd'hui.

La communauté internationale dans son ensemble et le Conseil en particulier ont la responsabilité de s'attaquer aux véritables menaces. Pourtant, au lieu de se concentrer sur les causes profondes des menaces les plus pressantes pour la sécurité, ces séances négligent ce qui est vraiment important. Cela ne doit pas et ne peut pas continuer. Si le Conseil est vraiment déterminé à trouver la voie qui conduira à la réconciliation entre Israël et les Palestiniens, le moment est venu de condamner fermement les actes d'incitation et le financement de la terreur par l'Autorité palestinienne. Si le Conseil entend véritablement remplir son mandat, il doit s'attaquer aux menaces les plus pressantes pour la sécurité mondiale, à savoir l'Iran et ses dangereux supplétifs. Je demande aux membres du Conseil de cesser de fermer les yeux sur ce qui est vraiment important et de commencer à agir dans les domaines où leur action peut avoir des effets réels.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter mes excuses parce qu'en raison d'une erreur technique dans les notes à l'usage de la présidence d'aujourd'hui, l'ordre établi des orateurs n'a pas été respecté. Cela ne constitue pas un précédent pour les futures séances du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : J'accepte vos excuses, Madame la Présidente.

Je ne m'abaisserai pas à répondre au barrage habituel de mensonges et de falsifications qui sont en totale contradiction avec le droit international, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous devons rejeter ces pratiques. Ceux qui les reprennent à leur compte et, à en juger par l'attitude pétrie d'indignation, de ressentiment et de rejet du représentant d'Israël, qui pensent que continuer de recourir à ces pratiques fera évoluer les positions des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, se bercent d'illusions. Néanmoins, ces fascistes ennemis de la paix s'obstinent à ne tirer aucune leçon du fait que ces tentatives échouent à provoquer au Conseil une quelconque réaction favorable au cours de nos si fréquentes séances. Et pourtant, ils continuent à utiliser les mêmes méthodes. Voilà pourquoi je ne leur ferai pas l'honneur de répondre à ces assertions, et je pense que l'exemple que nous avons en dit long. Voilà le type d'artisans de la paix avec lesquels le Conseil est invité à travailler : remplis de haine, de rejet de l'autre, de rejet de toute notion de paix, accusant les victimes d'être les bourreaux. Nous sommes en plein théâtre de l'absurde. Ce ne sont pas là les artisans de la paix à qui nous tendons la main.

J'en reviens à présent au texte de mon intervention.

Je tiens à féliciter les Émirats arabes unis, pays frère, de leur accession à la présidence du Conseil, et à vous féliciter, Madame la Présidente, de vos efforts pour mobiliser le Conseil afin qu'il se penche, comme il en a la responsabilité, sur la situation en Palestine, notamment sur l'occupation et la colonisation de nos terres, en violation du droit international et des résolutions du Conseil. Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé et je sais gré à M. James Zogby de sa présence à cette importante séance du Conseil de sécurité et de sa déclaration percutante. M. Zogby est un ami cher depuis de nombreuses années. Je suis ravi qu'il participe à notre séance et qu'il partage ses éclairages et réflexions avec le Conseil.

Depuis des années, nous mettons en garde précisément contre ce qui est en train de se dérouler sous nos yeux, contre le tribut que l'impunité d'Israël fait payer au peuple palestinien et à la paix. Le Gouvernement israélien en place est en train de mener à son terme un plan élaboré depuis des décennies : un État pour les colons, en lieu et place de l'État palestinien.

Israël a toujours eu des ambitions coloniales, mais aujourd'hui, ce sont les colons eux-mêmes qui contrôlent Israël et ses ambitions. Les colons pensent qu'ils ont l'occasion de parvenir à leurs fins. Ils regardent autour d'eux et ils entendent beaucoup de bruit, mais ne voient pas de véritable résistance, si ce n'est celle que les Palestiniens eux-mêmes mettent en place dans leur terre ancestrale grâce à leur résilience et à leur détermination.

Les colons savent que leurs actions sont condamnées dans le monde entier – nous en avons encore eu la preuve aujourd'hui – et que leur image est ternie, mais tant qu'ils pourront déplacer des Palestiniens et les remplacer par toujours plus de colons, ils continueront. La seule volonté qui s'oppose à eux est celle du peuple palestinien. Néanmoins, ils ont l'avantage militaire, financier et politique. Qui se soucie de supériorité morale et du droit international si aucune ressource n'est déployée pour les faire respecter ?

Les colons ont à leur disposition toutes les ressources de l'État israélien. Alors ils continuent de faire tout ce qu'ils peuvent pour s'emparer de terres : ils volent, terrorisent, détruisent, incendient – et ils tuent. Les chefs des services militaires israéliens eux-mêmes n'ont pu faire autrement que de parler de terrorisme des colons. Mais qui parviendra à le maîtriser ?

Le Conseil a condamné ce terrorisme, comme il se doit. Mais que fait-on habituellement face au terrorisme ? On arrête et on poursuit ses auteurs. Est-ce que ce sera fait ? On bloque leurs comptes bancaires et on tarit leurs sources de financement. Est-ce que ce sera fait ? On empêche les terroristes de voyager. Est-ce que ce sera fait ? On fait en sorte que ceux qui donnent aux terroristes les moyens de perpétrer leurs attaques répondent de leurs actes. Est-ce que ce sera fait ?

Le Gouvernement israélien a simplifié le processus d'approbation des colonies et donné les rênes à Smotrich, pour que Netanyahu puisse prétendre être l'otage des éléments les plus extrémistes de son gouvernement, alors que c'est précisément son discours et ses politiques qui les ont hissés au pouvoir.

Rien qu'hier, Israël a approuvé plus de 5 000 unités de peuplement. Je pense que même le Gouvernement israélien n'en revient pas de voir jusqu'où il peut aller sans être inquiet, et c'est pour ça qu'il continue tous les jours de franchir toutes les lignes rouges.

Que feraient mes collègues ici présents s'ils étaient Palestiniens, si leur vie était faite de barrages et de murs, si chaque jour pouvait être le dernier parce qu'ils peuvent être tués dans la rue ou chez eux, si des colons ou des soldats pouvaient envahir leurs maisons et s'en prendre à leurs enfants, s'ils étaient privés de leurs terres et de leur liberté et si leur dignité humaine était attaquée au quotidien ? Que feraient-ils s'ils étaient confrontés chaque jour à cette situation ?

Nous avons demandé une protection, une protection que notre peuple mérite, une protection à laquelle il a droit. Cette protection est-elle en route ? Le Conseil a adopté des résolutions, le Secrétaire général a produit des rapports. Une réflexion est-elle engagée sur une quelconque idée concrète qui permettrait d'assurer un degré de protection à notre peuple et à nos enfants ? Quoi que ce soit ?

Je me répète souvent, en disant au Conseil qu'il a adopté la résolution 904 (1994) lorsque le massacre d'Al-Haram al-Ibrahimi a eu lieu en 1994. Pourquoi le Conseil ne met-il pas en œuvre cette résolution, et toutes les autres ? Qui empêche le Conseil de le faire ? La résolution 904 (1994) dispose que les colons doivent être désarmés, au lieu de se voir fournir davantage d'armes, au lieu d'être autorisés à constituer des milices de 25 000 colons pour gonfler les rangs des forces qui attaquent notre peuple. Cette résolution prévoit également une présence internationale temporaire pour protéger notre peuple contre ceux qui sont censés nous protéger en vertu du droit international humanitaire. Lorsque ceux qui sont censés nous protéger nous tuent, que sommes-nous censés faire ? Nous en appelons au Conseil de sécurité, qui adopte une résolution. Pourquoi alors le Conseil ne la met-il pas en œuvre afin de nous protéger jusqu'à ce que l'occupation prenne fin et que nous jouissions de l'indépendance et de la liberté, dans notre patrie ?

Nous avons demandé l'application du principe de responsabilité. Tout le monde ici ne reconnaît-il pas qu'il s'agit du meilleur moyen d'empêcher la répétition des crimes ? Les victimes palestiniennes n'ont-elles pas droit à la justice ? Sont-elles moins humaines, le méritent-elles moins ? Leur vie est-elle moins importante ?

Nous avons tout essayé : nous avons réclamé des commissions d'enquête, essayé d'activer la compétence universelle, adhéré à la Cour pénale internationale (CPI). Se peut-il que la CPI soit la seule institution à ne pas être au courant des crimes qui se poursuivent et des criminels qui les commettent, alors que ces derniers avouent chaque jour leurs crimes, les commettent en plein jour, les inscrivent dans la loi, adoptent des budgets pour les commettre, les énoncent dans les lignes directrices et les plans du Gouvernement et s'en vantent ?

Pourquoi l'application du principe de responsabilité est-elle immédiate pour certains et entravée à jamais pour d'autres, comme nous ? Étant donné les agissements des forces d'occupation israéliennes et des colons contre les enfants palestiniens, ne pas inscrire Israël sur la liste leur donne carte blanche pour qu'elles puissent continuer à tuer et à mutiler nos enfants. Cela aurait dû conduire à l'inscription du pays sur la liste qui figure en annexe du rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363) que le Secrétaire général a publié récemment, mais celui-ci a choisi de ne pas le faire.

On nous a dit d'être patients, qu'il s'agissait de processus compliqués, que cela prenait du temps, qu'il y avait des étapes à suivre et qu'il fallait donner toutes les chances aux contrevenants avant de les inscrire sur la liste, afin de les inciter à changer de cap. Puis nous avons vu d'autres situations pour lesquelles les choses ont été beaucoup plus simples et se sont produites beaucoup plus rapidement, des situations dans lesquelles une logique différente était en jeu. Notre peuple a été victime une fois de plus de ce deux poids, deux mesures. Il y a d'ailleurs une autre victime : la crédibilité et l'autorité de la liste et de cet ordre international fondé sur le droit.

Quel est le message envoyé au peuple palestinien ? Je demande aux membres du Conseil de bien réfléchir : quel est le message envoyé au peuple palestinien ? Personne ne gagne si le désespoir l'emporte. Je le répète : personne ne gagne si le désespoir l'emporte. Le désespoir ne conduira pas à la capitulation ; il ne fera qu'accroître la colère. Le peuple palestinien est confronté à une menace existentielle et, jour après jour, il est de plus en plus convaincu qu'il n'y a pas d'aide en vue. Je demande au puissant Conseil de sécurité et à la puissante communauté internationale de lui montrer que l'aide est en route.

Autour de cette table, nous avons des frères, des sœurs, des amis et des alliés. Nous avons des gens qui croient en notre cause. Ils croient en la primauté du droit international. Ils croient au caractère sacré de la vie. Ils croient en une paix juste, et non en des guerres injustes.

Certains ont vécu directement les maux du colonialisme. Tous ont lutté pour leur indépendance. Nombreux sont ceux qui considèrent que leur mandat au Conseil de sécurité doit être de préserver et de consolider l'ordre international fondé sur le droit. Ils appuient tous la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 ; ils sont tous pour une Palestine indépendante vivant côte à côte avec Israël. Ils condamnent tous les colonies. Ils condamnent tous la violence et le terrorisme contre des civils innocents.

Alors comment se fait-il que ce qui se passe en Palestine soit possible ? Si nous défendons et honorons tous ces nobles principes, pourquoi ce qui se passe en Palestine peut-il se produire ? Comment se fait-il que cela dure depuis si longtemps ? Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis la Nakba. La Nakba, c'est ce qui nous est arrivé à nous. Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale d'avoir reconnu cette année la Nakba et d'avoir appelé à une commémoration au plus haut niveau de l'Assemblée générale (résolution 77/23 de l'Assemblée générale). La commémoration a eu lieu et a reconnu la Nakba du peuple palestinien, ce qui a constitué un pas de géant vers la réconciliation.

Comment se fait-il que le monde entier ne puisse pas s'opposer aux colons et à leurs parrains ? Si tous les membres du Conseil disent que les colonies sont illégales et qu'elles doivent cesser – et ils le disent tous – pourquoi ne parvenons-nous pas à mettre un terme à ce comportement odieux, au vol de nos terres et aux menaces qui pèsent sur la vie de nos concitoyens ? Comment se fait-il que le monde entier ne puisse pas s'opposer aux colons et à leurs parrains ?

Je comprends les réalités politiques, géopolitiques et diplomatiques. Après tout, c'est mon travail. C'est le travail de tous les diplomates et de toutes les personnes ici présentes. J'ai passé ma vie à réfléchir à ces réalités, et pourtant tout dans cette situation me semble anormal. Le réalisme politique devrait dicter l'action et non l'inaction. Le monde a tant investi dans la paix mais n'a jamais pris les décisions nécessaires pour protéger son investissement face à la colonisation qui nous a privés, nous et le monde, des bénéfices de cet investissement.

Y a-t-il quelque chose que le Gouvernement israélien ou les colons israéliens pourraient faire qui changerait l'équation et garantirait l'application du principe de responsabilité ? Les membres du Conseil souhaitent-ils que le Gouvernement ou les colons en fassent plus avant de se réveiller et d'agir en fonction de ce qu'ils croient et de ce qu'ils ont décidé ? Les membres du Conseil veulent-ils

voir des milliers de femmes et d'enfants palestiniens, de civils massacrés par des colons terroristes sous la protection des autorités israéliennes avant de se réveiller ? N'est-il pas de la responsabilité du Conseil d'empêcher ces massacres avant qu'ils n'aient lieu ? Quand les membres du Conseil se réveilleront-ils ? Le Gouvernement israélien et les colons parient sur le fait qu'il n'y a rien qu'ils puissent faire qui puisse changer l'équation et conduire au respect du principe de responsabilité. Ils parient sur le fait que les membres du Conseil continueront de ne rien faire. Et s'ils venaient à avoir raison – et jusqu'à présent, rien ne prouve qu'ils se trompent –, s'ils venaient à avoir raison, que Dieu nous vienne en aide, car ce que nous avons vu n'est que le début et ce que nous verrons sera encore pire.

Pour les pays du Sud et pour de nombreuses personnes dans le monde, la Palestine est un indicateur de la bonne ou de la mauvaise santé de l'ordre international fondé sur le droit. Je le répète : la Palestine est un indicateur de la bonne ou de la mauvaise santé de l'ordre international fondé sur le droit. Ils voient dans notre destin la preuve qu'il y a deux poids, deux mesures et qu'il y a injustice, que ce système est conçu pour fonctionner pour certains et pas pour d'autres. Il crée des griefs qui vont

bien au-delà de la Palestine. Il entretient la méfiance et les malentendus.

Nous devrions nous serrer les coudes, trouver les moyens d'assurer la protection, de demander des comptes et d'obtenir justice, afin que la liberté et la paix puissent prévaloir. Y a-t-il un endroit où ces débats ont lieu ?

Les enjeux sont trop importants pour que l'on se contente d'enchaîner les réunions, les déclarations et les condamnations. Nous nous répétons beaucoup. Ces débats sont nécessaires en tant que prélude à l'action, et non en tant que substitut à celle-ci. Nous, Palestiniens, sommes prêts à jouer notre rôle aussi longtemps qu'il nous sera humainement possible de le faire. Mais le temps nous est compté. Même s'il peut sembler difficile aujourd'hui de prendre les décisions qui s'imposent, ne pas le faire aura des conséquences infiniment plus grandes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 50.*